



SEMAFO inc.

États financiers consolidés audités

31 décembre 2016

Table des matières

ÉTATS FINANCIERS	PAGE
Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport de l'auditeur indépendant.....	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé du résultat.....	6
État consolidé du résultat global.....	7
État consolidé des variations des capitaux propres	8
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	9
NOTES ANNEXES	
1. Constitution et nature des activités de la Société	10
2. Mode de présentation	10
3. Sommaire des principales méthodes comptables	11
4. Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore en vigueur	18
5. Estimations et jugements comptables critiques	19
6. Trésorerie et équivalents de trésorerie	22
7. Clients et autres débiteurs	23
8. Stocks	23
9. Avance à recevoir et immobilisation incorporelle	24
10. Liquidités soumises à des restrictions	24
11. Immobilisations corporelles	25
12. Autres actifs non courants	26
13. Fournisseurs et charges à payer	26
14. Dette à long terme	27
15. Provisions	28
16. Impôt sur le résultat	29
17. Capital social.....	31
18. Instruments financiers	33
19. Charges d'exploitation minière	36
20. Charges administratives	37
21. Rémunération fondée sur des actions	37
22. Charges financières	40
23. Participation ne donnant pas le contrôle	40
24. Résultat par action	41
25. Engagements financiers et éventualités	41
26. Informations financières incluses dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.....	42
27. Filiale et transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	43
28. Transactions entre parties liées.....	43
29. Information sectorielle	44

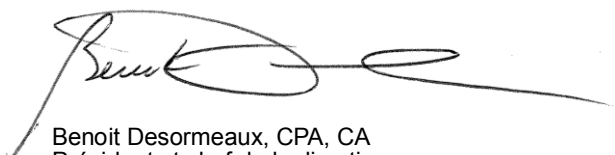
Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers consolidés de SEMAFO inc. (la « Société ») ainsi que toutes les informations financières qui figurent dans le présent rapport sont de la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière et, le cas échéant, ils reflètent les meilleures estimations et jugements de la direction. Les informations financières qui figurent dans d'autres sections du présent rapport sont conformes aux états financiers consolidés.

La Société maintient un système approprié de contrôle interne qui fournit une assurance raisonnable quant à la protection des actifs contre la perte ou toute utilisation fautive et s'assure que des registres comptables sont correctement tenus afin de présenter une information fiable servant à la préparation d'états financiers exacts en temps opportun.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., société de comptables professionnels agréés, ont été nommés par les actionnaires et ont effectué un audit des états financiers consolidés de la Société. Leur rapport à titre d'auditeurs est annexé à la présente.

Il incombe au conseil d'administration de la Société de s'assurer que la direction remplit ses obligations en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et au contrôle interne. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche par l'intermédiaire de son comité d'audit. Ce dernier est entièrement formé d'administrateurs indépendants et se réunit périodiquement avec la direction et avec les auditeurs externes de la Société afin de discuter des résultats de l'audit et d'examiner des questions connexes. Les auditeurs externes ont entièrement accès au comité d'audit avec et sans la présence de la direction. Le comité d'audit révisé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion de la Société et recommande leur approbation au conseil d'administration.



Benoit Desormeaux, CPA, CA
Président et chef de la direction



Martin Milette, CPA, CA
Chef de la direction financière

Le 7 mars 2017

Aux actionnaires de SEMAFO inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de SEMAFO inc., qui comprennent l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015, les états consolidés du résultat, du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de SEMAFO inc. aux 31 décembre 2016 et 2015 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal, Québec, Canada

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A123475

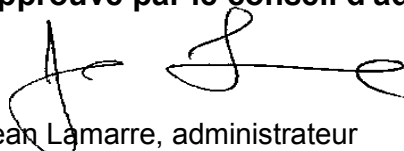
État consolidé de la situation financière

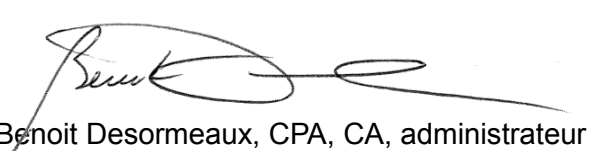
(en milliers de dollars américains)

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	273 772	167 166
Clients et autres débiteurs (note 7)	16 945	17 028
Impôt sur le résultat à recevoir	—	1 634
Stocks (note 8)	51 391	53 200
Autres actifs courants	2 513	2 622
	344 621	241 650
Actifs non courants		
Avance à recevoir (note 9)	3 060	4 532
Liquidités soumises à des restrictions (note 10)	5 689	4 388
Immobilisations corporelles (note 11)	536 237	529 087
Immobilisation incorporelle (note 9)	1 595	1 856
Autres actifs non courants (note 12)	4 074	—
	550 655	539 863
Total de l'actif	895 276	781 513
Passif		
Passifs courants		
Fournisseurs et charges à payer (note 13)	41 964	35 869
Tranche courante de la dette à long terme (note 14)	310	29 052
Passifs liés aux régimes d'unités d'actions (note 21)	6 635	1 360
Provisions (note 15)	3 271	6 346
Impôt sur le résultat à payer	5 422	—
	57 602	72 627
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 14)	56 726	59 379
Passifs liés aux régimes d'unités d'actions (note 21)	4 899	4 485
Provisions (note 15)	8 137	7 313
Passifs d'impôt différé (note 16)	32 329	31 846
	102 091	103 023
Total du passif	159 693	175 650
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Capital social (note 17)	621 902	516 070
Surplus d'apport	7 357	10 685
Cumul des autres éléments du résultat global	1 095	—
Résultats non distribués	77 674	48 242
	708 028	574 997
Participation ne donnant pas le contrôle	27 555	30 866
Total des capitaux propres	735 583	605 863
Total du passif et des capitaux propres	895 276	781 513

Engagements financiers et éventualités (note 25)

Approuvé par le conseil d'administration,


Jean Lamarre, administrateur


Benoit Desormeaux, CPA, CA, administrateur

État consolidé du résultat

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(en milliers de dollars américains, sauf les montants par action)

	2016 \$	2015 \$
Produits – Ventes d'or	300 483	300 129
Charges d'exploitation		
Charges d'exploitation minière (note 19)	131 953	127 618
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	78 323	87 689
Charges administratives (note 20)	13 953	13 559
Dépenses relatives à la responsabilité sociale corporative	960	857
Rémunération fondée sur des actions (note 21)	6 295	4 340
Dépréciation d'immobilisations corporelles (note 11)	8 913	—
Résultat opérationnel	60 086	66 066
Autres charges (produits)		
Produits financiers	(2 171)	(748)
Charges financières (note 22)	1 938	3 846
Perte de change	1 144	8 161
Résultat avant l'impôt sur le résultat	59 175	54 807
Charge d'impôt sur le résultat		
Exigible (note 16)	16 408	10 510
Différé (note 16)	1 500	13 744
	17 908	24 254
Résultat net de l'exercice	41 267	30 553
Attribuable aux :		
Actionnaires	34 219	24 910
Participation ne donnant pas le contrôle (note 23)	7 048	5 643
	41 267	30 553
Résultat par action (note 24)		
De base	0,11	0,09
Dilué	0,11	0,09

État consolidé du résultat global

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(en milliers de dollars américains)

	2016 \$	2015 \$
Résultat net de l'exercice	41 267	30 553
Autre élément du résultat global		
Élément pouvant être reclassé au résultat net		
Variation de la juste valeur du placement dans GoviEx (déduction faite de l'impôt nul) (note 18)	1 095	—
Total du résultat global de l'exercice, déduction faite de l'impôt	42 362	30 553
Attribuable aux :		
Actionnaires	35 314	24 910
Participation ne donnant pas le contrôle (note 23)	7 048	5 643
	42 362	30 553

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

	Attribuable aux actionnaires						Participa- tion ne donnant pas le contrôle	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	Capital social		Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total		
	Actions ordinaires¹	Montant						
	(en milliers)	\$						
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	277 718	466 861	10 889	—	25 932	503 682	26 923	530 605
Résultat net et résultat global de l'exercice.....	—	—	—	—	24 910	24 910	5 643	30 553
Actions émises à l'exercice d'options (note 21).....	265	635	(204)	—	—	431	—	431
Actions émises en contrepartie d'un placement privé (déduction faite des frais d'émission d'actions de 2 600 \$) (note 17) ...	15 640	46 474	—	—	(2 600)	43 874	—	43 874
Actions émises en contrepartie de frais d'engagement sur une facilité de crédit antérieure (note 17).....	240	750	—	—	—	750	—	750
Actions émises en contrepartie de frais de financement sur la facilité de crédit avec Macquarie (note 17).....	458	1 350	—	—	—	1 350	—	1 350
Dividende versé par une filiale à une participation ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	(1 700)	(1 700)
Solde au 31 décembre 2015	294 321	516 070	10 685	—	48 242	574 997	30 866	605 863
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	294 321	516 070	10 685	—	48 242	574 997	30 866	605 863
Résultat net de l'exercice	—	—	—	—	34 219	34 219	7 048	41 267
Autres éléments du résultat global de l'exercice.....								
Variation de la juste valeur du placement dans GoviEx (déduction faite de l'impôt nul) (note 18).....	—	—	—	1 095	—	1 095	—	1 095
Total du résultat global de l'exercice.....	—	—	—	1 095	34 219	35 314	7 048	42 362
Actions émises à l'exercice d'options (note 21).....	2 427	9 370	(3 328)	—	—	6 042	—	6 042
Actions émises dans le cadre d'un placement par voie de prise ferme (déduction faite des frais d'émission d'actions de 4 787 \$) (note 17).....	26 450	90 762	—	—	(4 787)	85 975	—	85 975
Actions émises en contrepartie de frais de financement sur les amendements de la facilité de crédit avec Macquarie (note 17).....	1 642	5 700	—	—	—	5 700	—	5 700
Dividende versé par une filiale à une participation ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	(10 359)	(10 359)
Solde au 31 décembre 2016	324 840	621 902	7 357	1 095	77 674	708 028	27 555	735 583

¹ Au 31 décembre 2016, aucune action ordinaire émise n'était impayée (aucune au 31 décembre 2015).

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(en milliers de dollars américains)

	2016 \$	2015 \$
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	41 267	30 553
Ajustements :		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	78 323	87 689
Rémunération fondée sur des actions.....	6 295	4 340
Radiation d'autres actifs non courants en lien avec les frais de financement.....	—	2 520
Perte de change latente	358	7 612
Dépréciation d'immobilisations corporelles (note 11)	8 913	—
Charge d'impôt sur le résultat différé.....	1 500	13 744
Ajustement pour les retenues à la source	5 827	—
Autres	(261)	1 103
	142 222	147 561
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 26 a)	6 558	4 756
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles.....	148 780	152 317
Activités de financement		
Retrait (remboursement) sur la dette à long terme (note 14)	(30 129)	90 000
Frais de transaction sur la dette à long terme (note 14).....	(259)	(1 200)
Produit de l'émission de titres du capital social, déduction faite des frais d'émission (notes 17 et 21)	92 017	44 305
Dividende versé par une filiale à une participation ne donnant pas le contrôle.....	(10 359)	(2 656)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.....	51 270	130 449
Activités d'investissement		
Acquisition d'Orbis Gold Limited (« Orbis »)	—	(154 550)
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 26 c).....	(90 890)	(79 449)
Avance à Sonabel.....	—	(566)
Augmentation des liquidités soumises à des restrictions	(1 390)	(1 017)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(92 280)	(235 582)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 164)	(7 946)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	106 606	39 238
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice.....	167 166	127 928
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	273 772	167 166
Intérêts payés	4 150	4 578
Intérêts reçus	1 608	450
Impôt sur le résultat payé.....	10 816	1 131
Informations supplémentaires sur les éléments hors trésorerie (note 26 b)		

1. Constitution et nature des activités de la Société

SEMAFO inc. (la « Société ») est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) et cotée à la Bourse de Toronto et à la Bourse NASDAQ OMX de Stockholm. L'adresse du siège social de la Société est le 100 boulevard Alexis-Nihon, 7^e étage, Saint-Laurent (Québec), Canada, H4M 2P3.

Les filiales de la Société sont engagées dans l'exploration, le développement et la production aurifères. Ces activités se déroulent en Afrique occidentale. La Société exploite la mine Mana, au Burkina Faso, qui inclut les gisements satellites à haute teneur de Siou et Fofina, en plus d'avancer la construction du projet Natougou. Les filiales de la Société détiennent aussi des participations dans des propriétés minières. Le recouvrement potentiel des dépenses engagées sur ces propriétés et des frais différés connexes dépend de l'existence en quantité suffisante de réserves de minerai, de la capacité d'obtenir et de conserver tous les permis requis, de la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la mise en exploitation de ces propriétés minières et de la rentabilité de la production future de la Société.

2. Mode de présentation

Les états financiers consolidés audités de la Société (les « états financiers ») sont pour le groupe constitué de SEMAFO inc. et ses filiales. Ces états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La Société a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées pour préparer ses états financiers selon les IFRS, y compris les chiffres comparatifs. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers en date du 7 mars 2017.

Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, dont les actifs financiers disponibles à la vente.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en dollars américains, monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales, et tous les montants ont été arrondis au millier le plus proche, à moins d'indication contraire.

Conversion des transactions en monnaies étrangères

Lors de la préparation des états financiers des entités individuelles, les transactions dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle des entités (monnaies étrangères) sont comptabilisées au taux en vigueur à la date de la transaction. À chaque date de l'état de la situation financière, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change de fin de période. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction. Tout gain ou perte à la conversion de ces transactions en monnaies étrangères est inclus dans l'état consolidé du résultat sous la rubrique du gain ou perte de change.

Consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes des entités (y compris des entreprises structurées) contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité quand elle est exposée, ou détient des droits, à des rendements variables découlant de son implication avec l'entité et est capable d'influer directement sur ces rendements par son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date à laquelle la Société obtient le contrôle. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les transactions et les soldes intragroupes ainsi que les gains latents sur les transactions entre les filiales de la Société sont éliminés. Les gains et pertes latents sont aussi éliminés. Au besoin, les montants présentés par les filiales ont été ajustés afin de les rendre conformes aux méthodes comptables de la Société.

Cession de filiales

Lorsque la Société cesse d'exercer un contrôle, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle, la variation de la valeur comptable étant comptabilisée en résultat. La juste valeur est la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée comme une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier. De plus, tout montant comptabilisé précédemment dans les autres éléments du résultat global à l'égard de cette entité est comptabilisé comme si la Société avait directement cédé les actifs ou passifs correspondants. Cela peut signifier que les montants comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

2. Mode de présentation (suite)

Filiales significatives (consolidées) – Participation

	Pays	31 décembre 2016	31 décembre 2015
SEMAFO Burkina Faso S.A.	Burkina Faso	90 %	90 %
Birimian Resources S.A.R.L.	Burkina Faso	100 %	100 %
Mana Minéral S.A.	Burkina Faso	100 %	100 %
SEMAFO (Barbados) Limited	Barbade	100 %	100 %

Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont présentés de la même manière que dans l'information financière interne fournie au principal décideur opérationnel. Ce dernier, qui est responsable de l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels et de l'évaluation de la performance de ceux-ci, est identifié comme étant l'équipe de direction responsable des décisions stratégiques.

3. Sommaire des principales méthodes comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes détenus auprès de banques, les placements sur les marchés monétaires et d'autres placements à court terme hautement liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois ou qui peuvent être rachetés en tout temps sans pénalité.

Stocks

L'or (lingots d'or, or en voie de production et minerai empilé) est mesuré physiquement et évalué au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti (« PEPS »). Les coûts de production comprennent les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les coûts indirects liés aux sites miniers (fondés sur une capacité d'exploitation normale), y compris la dotation aux amortissements applicable des immobilisations corporelles.

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange ainsi que le minerai empilé sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les éléments des immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût historique, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Lorsque des éléments d'une immobilisation corporelle comprennent des composantes importantes avec des durées d'utilité différentes, celles-ci sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition, au développement et à la construction de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la Société et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

La valeur comptable d'un actif remplacé est décomptabilisée lors du remplacement. Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle.

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans l'état consolidé du résultat de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les coûts liés aux travaux majeurs de reconstruction ou de révision effectués dans le cadre de programmes de maintenance sont inscrits à l'actif lorsqu'il est probable que les travaux permettront d'accroître la capacité de production ou la durée d'utilité de l'actif visé.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

i) Coûts d'acquisition de propriétés et frais d'exploration et de développement différés

Les coûts engagés relativement aux réserves prouvées et probables mises en valeur et non mises en valeur et aux ressources probables ne faisant pas partie des réserves lorsqu'il existe suffisamment de preuves objectives pour étayer une conclusion selon laquelle il est probable que les ressources ne faisant pas partie des réserves seront produites (les « ressources probables ne faisant pas partie des réserves ») sont inclus dans le montant amortissable. La Société a choisi d'exclure du montant amortissable les coûts de mise en valeur futurs prévus. L'amortissement est la répartition systématique du montant amortissable d'un actif sur sa durée d'utilité. Le montant amortissable de l'actif correspond à son coût, ou à tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement commence au moment de la mise en exploitation commerciale de la propriété et est calculé selon le mode des unités de production sur la durée prévue d'exploitation de la mine, en fonction du nombre estimatif d'onces d'or récupérables. Le nombre estimatif d'onces d'or récupérables comprend les réserves prouvées et probables et les matières ne faisant pas partie des réserves lorsqu'il existe suffisamment de preuves objectives pour étayer une conclusion selon laquelle il est probable que des matières ne faisant pas partie des réserves seront produites.

Les frais d'exploration engagés à l'égard d'une propriété en exploitation sont inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles et amortis en fonction du nombre estimatif d'onces d'or récupérables dans la zone de ressources visée.

ii) Bâtiments et matériel relatifs à l'exploitation minière

Les bâtiments et le matériel relatifs à l'exploitation minière sont inscrits au coût et amortis, déduction faite de la valeur résiduelle, selon le mode des unités de production sur la durée prévue d'exploitation de la mine, en fonction du nombre estimatif d'onces d'or récupérables. Par ailleurs, si la durée d'utilité prévue de l'actif est inférieure à celle du gisement, son amortissement est basé sur sa durée d'utilité prévue.

iii) Actifs en cours de construction

Les actifs en cours de construction comprennent les immobilisations corporelles en voie de construction, y compris celles destinées à leur usage propre. Le coût comprend le prix d'achat, ainsi que tout coût directement attribuable à la mise en état de fonctionnement de l'actif en vue de son utilisation prévue. Les actifs en cours de construction sont classés dans la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles lorsque les coûts sont engagés. Les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût, diminué de toute perte de valeur comptabilisée, et ne sont pas amortis. Leur amortissement commence uniquement lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue.

iv) Matériel roulant, équipement d'extraction minière, matériel de communication et matériel informatique

Le matériel roulant, l'équipement d'extraction minière, le matériel de communication et le matériel informatique sont comptabilisés au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon le mode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %, à l'exception de l'amortissement de l'équipement d'extraction minière, qui est calculé selon le mode des heures d'utilisation en fonction de la durée d'utilité prévue. L'amortissement est capitalisé à l'actif minier qui n'est pas encore en exploitation commerciale et sera comptabilisé à l'état consolidé du résultat au fur et à mesure de la mise en exploitation de ces propriétés minières.

v) Frais de découverte engagés au cours de la phase d'exploitation d'une mine

Dans l'exploitation minière à ciel ouvert, il est nécessaire d'enlever le mort-terrain et la roche stérile afin d'accéder au minerai duquel les minéraux pourront être extraits de façon rentable. Le processus d'extraction du mort-terrain et de la roche stérile est appelé découverte. Les frais de découverte engagés pour permettre l'accès initial au corps minéralisé (aussi appelé découverte de pré-production) sont capitalisés en tant que coûts de développement minier.

Il sera peut-être également nécessaire d'enlever la roche stérile et d'engager des frais de découverte pendant la phase de production minière. La Société comptabilise un actif au titre des opérations de découverte si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- i) Il est probable que les avantages économiques futurs (meilleur accès au corps minéralisé) associés aux opérations de découverte iront à la Société;
- ii) La Société peut identifier la partie du corps minéralisé à laquelle elle a un meilleur accès; et
- iii) Les frais rattachés aux opérations de découverte associées à cette partie du corps minéralisé peuvent être évalués de façon fiable.

La Société évalue l'actif au titre des opérations de découverte au coût, celui-ci correspondant au cumul des frais directement engagés pour réaliser les travaux de découverte qui donnent un meilleur accès à la partie identifiée du corps minéralisé, auquel s'ajoute la quote-part des coûts indirects qui sont directement attribuables à l'actif.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

v) Frais de découverte engagés au cours de la phase d'exploitation d'une mine (suite)

Après l'évaluation initiale, l'actif au titre des opérations de découverte doit être comptabilisé au coût, moins les amortissements et les pertes de valeur, de la même façon que l'actif existant dont il fait partie.

L'actif au titre des opérations de découverte est amorti sur la durée d'utilité attendue de la partie identifiée du corps minéralisé qui devient plus accessible grâce aux opérations de découverte en utilisant la méthode du ratio stérile sur minéral.

vi) Propriétés en exploration

Lorsque le permis d'exploration a été obtenu, les frais d'exploration et d'évaluation sont inscrits à l'actif lorsqu'ils sont engagés. Les propriétés en exploration comprennent les droits miniers et les frais différés d'exploration et d'évaluation sur les propriétés qui sont au stade de l'exploration et de l'évaluation et sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les frais d'exploration comprennent typiquement les coûts associés à la prospection, l'échantillonnage, les tranchées, les forages et les autres travaux impliqués dans la recherche de minéral comme les levés topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques.

Les droits miniers, les frais d'exploration et d'évaluation différés et les options pour acquérir des participations indivises dans des droits miniers ne sont amortis qu'au moment de la mise en exploitation des propriétés.

Le produit réalisé à la cession de propriétés en exploration est porté en diminution des frais connexes, tout excédent étant constaté comme profit à l'état consolidé du résultat. Les pertes aux cessions partielles sont constatées à l'état consolidé du résultat.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources d'une propriété minière en particulier ont été établies, ce qui se fait en tenant compte de plusieurs facteurs, dont notamment l'assurance de financement et l'obtention d'une convention minière ainsi que d'autres permis, les actifs d'exploration et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation et sont transférés aux propriétés minières en développement incluses dans les immobilisations corporelles.

vii) Propriétés minières en développement

Les propriétés minières en développement englobent les coûts engagés après que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources sur une propriété minière en particulier aient été établies.

Les coûts capitalisés, soit les coûts d'acquisition de propriétés minières et certains coûts de développement minier et de construction, ne sont amortis qu'à compter du moment où la propriété minière en question atteint un niveau de capacité opérationnelle prédéterminé par la direction, souvent considéré comme étant la production commerciale.

La date de transition entre la construction et la production commerciale, aux fins de la comptabilité, est basée sur des critères à la fois qualitatifs et quantitatifs, comme le moment où le projet est physiquement complété en substance, l'atteinte d'un niveau soutenu d'activités minières, d'un niveau soutenu d'activités de traitement, et le passage d'une période de temps raisonnable. Suivant la fin des activités de construction d'une mine (basé sur l'établissement de la production commerciale), les coûts sont retirés des propriétés minières en développement et intégrés aux catégories appropriées, soit les immobilisations corporelles ou les fournitures et les stocks.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers de la Société, tels que les immobilisations corporelles et les propriétés en exploration, sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de l'état consolidé de la situation financière et lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un indice de dépréciation, la valeur recouvrable est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il se rattache, dépasse sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif concerné ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée). Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Il s'agit en général des mines individuelles. Les actifs d'exploration et d'évaluation situés dans le même secteur d'intérêt qu'une mine en exploitation sont regroupés avec les unités génératrices de trésorerie existantes aux fins du test de dépréciation. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

Aux fins du calcul de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés selon un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

Une perte de valeur est reprise s'il y a une indication d'un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Toutefois, une perte de valeur est reprise seulement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier transféré. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est acquittée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur ou nets des coûts de transaction, sauf pour ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont évalués initialement à la juste valeur. Les actifs financiers et les passifs financiers sont ultérieurement évalués de la manière précisée ci-après. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de la catégorie dans laquelle ils sont classés. Cette catégorie détermine également si le produit ou la charge correspondant doit être comptabilisé dans l'état consolidé du résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments financiers de la Société sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN ») ;
- Placements disponibles à la vente ;
- Prêts et créances ;
- Passifs financiers au coût amorti.

Le classement est établi lors de la comptabilisation initiale et il dépend de la nature et de l'objet de l'instrument financier.

i) Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque l'actif ou le passif financier est détenu à des fins de transaction ou désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif ou un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction :

- s'il a été acquis principalement en vue d'être vendu dans un avenir proche;
- ou
- s'il s'agit d'un dérivé qui n'est pas désigné comme instrument de couverture efficace.

Les actifs et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et tout profit ou toute perte qui en découle est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat.

ii) Placements disponibles à la vente

Les placements disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme faisant partie de cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune des autres catégories. Le placement disponible à la vente de la Société se compose de placements dans des titres de capitaux propres.

Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les profits ou les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les placements disponibles à la vente sont classés comme non courants, sauf si le placement vient à échéance dans les 12 mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les 12 mois.

Lorsqu'un placement disponible à la vente est vendu ou déprécié, le montant cumulé des profits ou des pertes est transféré depuis le cumul des autres éléments du résultat global vers l'état consolidé du résultat.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

iii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances de la Société se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des clients et autres débiteurs (sauf la taxe sur la valeur ajoutée; « TVA ») ainsi que des liquidités soumises à des restrictions et de l'avance à recevoir, et ils sont inclus dans les actifs courants, sauf pour la partie des liquidités soumises à des restrictions et de l'avance à recevoir qui est censée être réalisée plus de 12 mois après la date de l'état consolidé de la situation financière, laquelle est classée comme non courante.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant que la Société s'attend à recevoir moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminués d'une provision pour pertes de valeur. Les intérêts sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat à titre de produits financiers.

iv) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les fournisseurs, les autres passifs financiers et la dette à long terme. Les fournisseurs et charges à payer sont initialement comptabilisés au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Par la suite, les dettes fournisseurs et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La dette à long terme est initialement comptabilisée à la juste valeur, déduction faite des frais de transaction engagés, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sont capitalisés à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation.

Les passifs financiers sont classés comme des passifs courants si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés à titre de passifs non courants.

Frais de transaction

Les frais de transaction liés aux actifs financiers à la JVBRN sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les frais de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif tandis que les frais de transaction liés aux passifs financiers au coût amorti sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable du passif. Ils sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais de transaction englobent les honoraires et commissions versés aux agents, conseillers, courtiers et arbitragistes, les montants prélevés par les agences réglementaires et les bourses de valeurs ainsi que les droits et taxes de transfert. Les frais de transaction n'incluent ni la prime de remboursement ou d'émission de la dette, ni les frais de financement, ni les frais d'administration internes, ni les frais de possession.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. S'il existe une telle indication, la Société comptabilise une perte de valeur de la façon suivante :

- i. Actifs financiers comptabilisés au coût amorti : La perte de valeur correspond à la différence entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur.
- ii. Placements disponibles à la vente : La perte de valeur correspond à la différence entre le coût initial de l'actif et sa juste valeur à la date d'évaluation, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement à l'état consolidé du résultat. Ce montant représente la perte dans le cumul des autres éléments du résultat global qui est reclassée dans le résultat net. Les pertes de valeur sur des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas reprises. Ce test requiert des jugements significatifs. Pour ce faire, la Société évalue, entre autres, s'il y a eu une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du placement, ce qui est considéré comme une indication de perte de valeur.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Provisions

Les provisions relatives à la remise en état de l'environnement, aux poursuites judiciaires et à la rémunération des dirigeants sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses attendues pour éteindre l'obligation selon la meilleure estimation de la direction d'après un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cette obligation. L'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est constatée à titre de charges financières.

À chaque date de présentation de l'information financière, le montant du passif est augmenté pour refléter la tranche intérêts (désactualisation) dont il est tenu compte dans sa comptabilisation initiale, et il est aussi ajusté pour tenir compte des changements dans l'estimation du montant, du moment, du taux d'actualisation et du coût des travaux à effectuer.

Les provisions relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent les obligations juridiques et implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations comprennent les coûts associés à la restauration et aux activités de surveillance ainsi qu'à l'enlèvement des actifs corporels.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global, sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres ; en pareils cas, l'impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

i) Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigible pour la période considérée et les périodes précédentes sont évalués au montant censé être recouvré auprès des autorités fiscales ou versé à celles-ci. Les taux d'impôt et la réglementation fiscale utilisés pour le calcul sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés si et seulement si l'entité imposable a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

ii) Impôt différé

L'impôt différé est calculé selon la méthode axée sur le bilan, au titre des écarts temporaires existant, à la date de l'état consolidé de la situation financière, entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des écarts temporaires sauf :

- si l'actif ou le passif d'impôt différé découle de la constatation initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, ne touche ni le résultat comptable ni le résultat imposable; et
- dans le cas des écarts temporaires liés à des participations dans des filiales, lorsque la date à laquelle l'écart temporaire s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que cet écart temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable futur, auquel les écarts temporaires pourront être imputés, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention ou bien de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou bien de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, à chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

Constatation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de la Société sont comptabilisés lorsque leur montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société, que la Société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens, que la Société ne continue à être impliquée ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés, et que les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Rémunération fondée sur des actions

La Société a établi quatre mécanismes distincts de rémunération fondée sur des actions à l'intention de ses employés, administrateurs, dirigeants et consultants.

i) Options

La Société comptabilise ses régimes de rémunération fondée sur des actions qui attribuent des options selon la méthode de la juste valeur. Cette méthode consiste à comptabiliser les charges en résultat sur la période d'acquisition des options attribuées et à comptabiliser la contrepartie en surplus d'apport dans l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur est établie selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes. Lorsque les options sur actions sont exercées, toute contrepartie payée, après déduction des coûts de transaction directs, est créditée au capital social.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit ses estimations du nombre d'options censées être acquises. Le cas échéant, elle comptabilise dans l'état consolidé du résultat l'incidence de sa révision des estimations initiales, et inscrit l'ajustement correspondant en capitaux propres.

ii) Unités d'actions restreintes (« UAR »)

Le régime d'UAR est un régime d'intéressement à long terme non dilutif. Des UAR peuvent être accordées aux employés, administrateurs, dirigeants et consultants dans le cadre de leur enveloppe de rémunération à long terme, ces UAR leur permettant de recevoir une rétribution au comptant fondée sur le cours de l'action de la Société au moment pertinent. Pour chaque UAR attribuée, un passif correspondant est comptabilisé à la juste valeur d'un montant équivalant au cours de clôture moyen des actions de la Société dans les cinq jours de séance précédant la fin de la période de présentation de l'information financière, au prorata sur la période d'acquisition, et en fonction de l'estimation faite par la direction du nombre d'UAR dont les droits seront finalement acquis.

Comme ces UAR sont réglées en espèces, la charge et le passif sont ajustés à chaque période de présentation de l'information financière pour tenir compte des variations du cours de l'action sous-jacente et de la révision de l'estimation faite par la direction au sujet du nombre d'UAR dont les droits seront finalement acquis. Les variations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

iii) Unités d'actions différées (« UAD »)

Le régime d'UAD est un régime d'intéressement à long terme non dilutif auquel les employés, y compris les hauts dirigeants nommés en poste, les administrateurs et toute autre personne désignée par la Société, peuvent participer. Les UAD sont immédiatement acquises à la date d'attribution et sont payables en espèces. Conformément au régime d'UAD, après que le participant cesse de siéger au conseil ou d'être employé ou mandaté par la Société (« date de rédemption »), la valeur de rédemption de chaque UAD détenue par le participant est déterminée en multipliant le nombre d'UAD créditées au participant en question jusqu'à la date pertinente par le prix moyen de clôture des actions ordinaires de la Société dans les cinq jours de séance précédant la date de rédemption.

Comme les UAD sont réglées en espèces, la charge et le passif sont ajustés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour tenir compte des variations du cours de l'action sous-jacente. Les variations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Le passif lié aux UAD est classé à titre de passif courant car les UAD sont exigibles à tout moment à la date de rédemption.

iv) Unités d'actions de performance (« UAP »)

Les UAP sont attribuées dans le cadre du régime d'UAR. Des UAP peuvent être attribuées à des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants dans le cadre du régime de rémunération à long terme, leur permettant de recevoir une rétribution au comptant si les conditions d'acquisition des droits sont respectées. Pour chaque UAP attribuée, un passif correspondant est comptabilisé à la juste valeur, laquelle est calculée au moyen d'une technique de simulation de type Monte Carlo. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAP dont les droits sont acquis à la fin du cycle de performance par le prix de clôture moyen des actions de la Société dans les cinq jours de séance précédant la fin dudit cycle de performance, ajusté selon un facteur lié à la performance, entre 0 % et 150 %.

Comme les UAP sont réglées en espèces, la charge et le passif sont ajustés à chaque date de présentation de l'information afin de tenir compte des variations du cours de l'action sous-jacente. Les variations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

Dividendes

Les dividendes sur les actions ordinaires sont comptabilisés dans les états financiers de la Société dans la période au cours de laquelle ils sont approuvés par le conseil d'administration.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les participations dans les capitaux propres des filiales détenues par des parties externes. La quote-part de l'actif net des filiales attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante des capitaux propres. Leur quote-part du résultat net et des autres éléments du résultat global est comptabilisée directement en capitaux propres même si le solde des résultats des participations ne donnant pas le contrôle est déficitaire.

La Société traite les transactions conclues avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle sur la même base que les transactions conclues avec les détenteurs des titres de capitaux propres. Les changements dans les participations de la société mère dans des filiales qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société pour l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des instruments ayant un effet dilutif. Le nombre d'actions inclus relativement aux options et aux instruments analogues est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions. Les actions ordinaires potentiellement dilutives de la Société comprennent les options d'achat d'actions.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts attribuables à l'acquisition, au développement ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs qui nécessitent obligatoirement une période de temps substantielle avant d'être prêts à leur utilisation prévue, sont ajoutés au coût de ces actifs, jusqu'à ce que les actifs en question soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue.

4. Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore en vigueur

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9, *Instruments financiers*. L'IASB avait déjà publié des versions antérieures d'IFRS 9 qui introduisaient de nouvelles exigences en matière de classification et d'évaluation (en 2009 et en 2010) ainsi qu'un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture (en 2013). La publication de juillet 2014 représente la version finale de la norme qui remplace les versions antérieures d'IFRS 9 et complète substantiellement le projet de l'IASB visant à remplacer la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Cette norme remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples pour les actifs financiers et les passifs financiers par un seul modèle d'évaluation ne comportant que trois catégories : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et juste valeur par le biais du résultat. Le choix de classification dépend du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels associés aux actifs et aux passifs financiers. La norme introduit un nouveau modèle de dépréciation qui exige une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. En particulier, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues à compter du moment où les instruments financiers sont comptabilisés pour la première fois et elle abaisse le seuil pour comptabiliser les pertes attendues sur la durée de vie totale. La nouvelle norme introduit également un modèle considérablement modifié pour la comptabilité de couverture qui implique la divulgation d'information supplémentaire sur les activités de gestion des risques, afin d'aligner plus étroitement la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, bien que l'adoption anticipée soit permise.

L'importance de l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 n'a pas encore été déterminée.

4. Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore en vigueur (suite)

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (« IFRS 15 »)

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15. IFRS 15 remplace toutes les normes antérieures de comptabilisation des produits, y compris IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations s'y rapportant, comme IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La norme précise les exigences pour la comptabilisation des produits. En particulier, la nouvelle norme introduit un cadre détaillé dont le principe directeur veut que l'entité comptabilise les produits d'une façon qui représente le transfert de biens et services promis en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La norme introduit une orientation plus directive que celle énoncée dans les normes antérieures et pourrait donner lieu à des changements quant au moment où certains types de produits sont comptabilisés. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, de telle sorte qu'une entité fournirait des informations détaillées quant à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats de l'entité avec ses clients. La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, bien que l'adoption anticipée soit permise. L'importance de l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 n'a pas encore été déterminée.

IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16, *Contrats de location*, qui établit les principes devant être utilisés par une entité afin de déterminer la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et l'information à fournir des contrats de location à l'égard des deux parties au contrat, c.-à-d. le client (« preneur ») et le fournisseur (« bailleur »). IFRS 16 remplace la norme qui s'appliquait antérieurement aux contrats de location, la norme IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations y afférentes. IFRS 16 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, bien qu'une société puisse choisir d'appliquer IFRS 16 avant cette date, mais seulement conjointement à IFRS 15. L'importance de l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 n'a pas encore été déterminée.

Amendements de la norme IFRS 2, Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, clarifiant comment certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions doivent être comptabilisées. La date d'entrée en vigueur des amendements est le 1^{er} janvier 2018.

Les amendements, lesquels ont été élaborés par le Comité d'interprétation des IFRS, établissent des exigences quant à la comptabilisation des éléments suivants :

- a) L'incidence des conditions d'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie ;
- b) Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions comportant un élément de règlement net relatif aux obligations de retenues à la source ; et
- c) Toute modification aux modalités d'un paiement fondé sur des actions qui aurait pour effet de changer la classification de la transaction, d'une transaction réglée en trésorerie à une transaction réglée en instruments de capitaux propres.

L'importance de l'incidence de ces amendements n'a pas encore été déterminée.

5. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers de la Société impose à la direction de poser des jugements et de faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. Les estimations et les hypothèses susceptibles de donner lieu à des ajustements significatifs dans les états financiers de la Société sont décrites ci-après.

Réserves minérales

L'estimation des réserves minérales est un processus complexe qui fait intervenir un ensemble de variables de nature très incertaine et qui nécessite la prise de décisions importantes et prudentes. Ce processus fait intervenir des variables comme les données géologiques sur la structure de chaque fosse, les estimations des coûts de production et les cours futurs de l'or. Les estimations des réserves minérales sont calculées par des personnes qualifiées, conformément aux définitions et aux lignes directrices adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.

Les estimations des réserves minérales peuvent changer en fonction des variations du cours de l'or et des coûts de production, et à la lumière d'une meilleure connaissance des gisements d'or et des conditions d'exploitation.

5. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Réserves minérales (suite)

Les estimations des réserves peuvent avoir une incidence importante sur l'information contenue dans nos états financiers. Un certain nombre d'estimations comptables, comme il est décrit ci-dessous, sont formulées à partir des estimations des réserves.

Détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale d'une propriété minière

La détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale d'une propriété minière en particulier se fait en tenant compte d'une combinaison de facteurs. De par sa nature, cette évaluation nécessite un jugement important.

Au 31 décembre 2016, la Société a jugé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet Natougou avaient été établies, de telle sorte que la propriété minière en question n'est plus considérée comme étant à l'étape de l'exploration et de l'évaluation. Par conséquent, certains coûts inclus dans les « actifs d'exploration et d'évaluation » ont été reclassés dans les « propriétés minières en développement » et un test de dépréciation a été effectué immédiatement avant de procéder au reclassement. Se référer à la note 11 des états financiers consolidés pour de plus amples détails.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs sont revus à chaque date de l'état consolidé de la situation financière pour vérifier s'il existe un indice quelconque qu'un actif a pu se déprécier, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable et lorsque les actifs satisfont aux critères de classement comme détenus en vue de la vente. Ce test requiert des jugements significatifs. Certains facteurs peuvent déclencher la nécessité de procéder à un test de dépréciation, notamment, sans s'y limiter, des tendances négatives significatives du secteur ou de la conjoncture, y compris dans le cours de l'or et dans les pertes courantes, projetées ou historiques, qui indiquent des pertes continues, une diminution de la capitalisation boursière et des dépenses d'investissement différées.

L'évaluation de la valeur recouvrable de la Société, en ce qui concerne la valeur comptable des actifs non financiers, repose sur de nombreuses hypothèses ; il est donc possible qu'elle diffère significativement de la valeur recouvrable réelle.

La valeur recouvrable repose, en partie, sur des facteurs qui peuvent être partiellement ou complètement en dehors du contrôle de la Société. Cette évaluation implique de comparer la valeur recouvrable estimative des actifs non financiers à leur valeur comptable respective. Les estimations de la valeur recouvrable de la Société reposent sur de nombreuses hypothèses, notamment, sans s'y limiter, les estimations visant les cours de l'or réalisés, les charges d'exploitation, les taux de récupération de l'or, les réserves et les ressources minérales, les dépenses d'investissement et les coûts de remise en état des sites, les offres potentielles d'achat de la mine à vendre ainsi que les taux de change futurs prévus. La valeur recouvrable estimative pourrait différer des valeurs réelles. Ces écarts pourraient être significatifs et avoir une incidence importante sur la situation financière et le résultat opérationnel de la Société. L'estimation des réserves et des ressources minérales représente la variable la plus importante dans l'estimation de la valeur recouvrable par la Société. Une diminution des réserves ou des ressources pourrait entraîner une perte de valeur qui pourrait réduire le résultat net de la Société.

L'estimation par la direction des flux de trésorerie futurs est soumise à des risques et à des incertitudes. Par conséquent, il est raisonnablement possible que des changements surviennent en raison de l'évolution de la conjoncture, changements qui pourraient avoir une incidence sur la recouvrabilité des actifs non financiers de la Société.

Pour les projets de la Société qui sont encore à l'étape de l'exploration et de l'évaluation, les facteurs qui pourraient déclencher un test de dépréciation comprennent notamment, sans s'y limiter, le fait que le droit d'explorer dans le secteur spécifique viendra à échéance durant la période ou dans un avenir rapproché ou ne sera pas renouvelé; le fait que d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation ne sont ni prévues ni budgétées dans un secteur spécifique; le fait que l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et que la Société a décidé de mettre fin à de telles activités dans le secteur spécifique; si des données suffisantes existent indiquant que, bien que le développement dans un secteur spécifique ira probablement de l'avant, la valeur comptable des actifs ne pourra probablement pas être recouvrée en totalité advenant le développement ou la vente; des tendances négatives importantes dans l'industrie ou l'économie en général; des interruptions des activités d'exploration et d'évaluation; et une baisse significative des prix actuels ou prévus pour l'or.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la charge de dépréciation totale se rapportant aux actifs d'exploration et d'évaluation inclus dans les immobilisations corporelles s'élève à 8 913 000 \$ (montant nul en 2015) et a été comptabilisée dans l'état consolidé du résultat. Se référer à la note 11 des états financiers consolidés pour de plus amples détails.

5. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles

Une partie importante des immobilisations corporelles est amortie selon le mode des unités de production sur la durée d'exploitation prévue de la mine d'après le nombre estimatif d'onces d'or récupérables, qui est l'élément déterminant de la durée d'une mine. Le nombre estimatif d'onces d'or récupérables est fondé sur les réserves prouvées et probables et sur les matières ne faisant pas partie des réserves lorsqu'il existe suffisamment de preuves objectives pour étayer une conclusion selon laquelle il est probable que de telles matières seront produites. Les changements dans l'estimation des réserves minérales entraîneront des changements dans la dotation aux amortissements sur la durée résiduelle de l'exploitation. Une diminution des réserves minérales aurait pour effet d'accroître la dotation aux amortissements et cela pourrait avoir une incidence significative sur le résultat opérationnel. La base d'amortissement est mise à jour selon les besoins à la lumière des nouvelles estimations des réserves minérales.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlent du développement, de la construction et de l'exploitation normale d'immobilisations corporelles relatives aux mines étant donné que les activités minières sont assujetties à plusieurs lois et règlements sur la protection de l'environnement. En général, ces lois et règlements sont en constante évolution, et des dépenses ont déjà été faites et seront faites à l'avenir pour se conformer à ces lois et règlements à mesure qu'ils évoluent.

La valeur actuelle estimative des obligations de remise en état est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les obligations surviennent. Une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif connexe est comptabilisée et la dotation aux amortissements se fait sur la durée de vie de l'actif. Le passif est augmenté à chaque période afin de refléter la tranche intérêts (désactualisation) prise en compte dans son évaluation initiale à la juste valeur, et il est aussi ajusté pour tenir compte des changements dans l'estimation du montant, du moment, du taux d'actualisation et du coût des travaux à effectuer.

Les coûts de restauration futurs sont comptabilisés selon la meilleure estimation par la direction à la fin de chaque période des coûts en trésorerie non actualisés prévus pour chaque site. La comptabilisation des obligations de restauration et de remise en état exige de la direction qu'elle fasse des estimations des coûts futurs qui seront engagés pour réaliser les travaux nécessaires à cet égard, conformément aux lois et règlements en vigueur là où elle mène des activités minières. Les estimations dépendent des coûts de la main-d'œuvre, des répercussions environnementales connues, de l'efficacité des mesures de remise en état et de restauration, des taux d'inflation et des taux d'intérêt avant impôt qui reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent, ainsi que des risques spécifiques à l'obligation. La direction estime aussi le moment des dépenses, lequel peut changer selon les activités opérationnelles poursuivies et les réserves minérales récemment découvertes.

Les coûts réels engagés peuvent différer de ces estimations. De plus, les changements futurs apportés aux lois et à la réglementation environnementales pourraient accroître l'étendue des travaux de restauration et de remise en état devant être exécutés par la Société. Toute augmentation des coûts futurs pourrait avoir une incidence significative sur le résultat opérationnel. Une évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations a été réalisée en 2016. L'impact financier de cette étude est décrit à la note 15 des états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. Un jugement significatif s'impose pour déterminer le montant de la provision globale pour impôt. L'incidence fiscale définitive de bon nombre des transactions et calculs est incertaine. La Société comptabilise des passifs pour les éventuelles questions découlant du contrôle fiscal, selon les estimations des éventuels impôts additionnels à payer. Lorsque le règlement définitif d'un enjeu fiscal donne lieu à un montant d'impôt différent de la charge d'impôt comptabilisée initialement, l'écart se répercute sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé de la période du règlement définitif.

Périodiquement, un jugement s'impose pour déterminer si les actifs d'impôt différé doivent être comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière. Les actifs d'impôt différé, y compris ceux qui découlent de pertes fiscales non utilisées, exigent que la direction évalue la probabilité pour la Société de générer des résultats imposables au cours des périodes futures, afin d'utiliser les actifs d'impôt différé. Une fois l'évaluation terminée, si la Société croit qu'il est probable qu'une partie des actifs d'impôt différé ne sera pas réalisée, l'actif d'impôt différé est décomptabilisé. Les estimations des résultats imposables futurs sont fondées sur les prévisions de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et sur l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque juridiction. Si les flux de trésorerie futurs et le résultat imposable diffèrent des estimations de façon significative, cela pourrait se répercuter sur la capacité de la Société à réaliser les actifs d'impôt différé nets inscrits à la date de présentation de la situation financière. De plus, les modifications futures aux lois fiscales dans les juridictions où la Société exerce des activités pourraient limiter sa capacité à obtenir des déductions fiscales au cours des périodes futures.

5. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Impôt sur le résultat (suite)

La direction doit faire preuve de jugement au moment de déterminer si un passif d'impôt différé doit être comptabilisé au titre des écarts temporaires liés aux participations dans des filiales. L'exercice du jugement est requis pour évaluer l'intention de la direction quant au réinvestissement des résultats non distribués dans un avenir prévisible. Les estimations relatives aux réinvestissements sont fondées sur des prévisions et des estimations des besoins en matière de financement de la Société et de ses filiales. Si les résultats et les besoins de financement futurs différaient considérablement des estimations, le passif d'impôt différé comptabilisé au titre des écarts temporaires liés aux participations dans des filiales pourrait devoir être ajusté à la date de présentation de l'information financière.

Positions fiscales incertaines

Les estimations relatives aux différents avis de cotisation reçus du gouvernement du Burkina Faso impliquent un degré d'estimation et de jugement à l'égard de certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce que le processus d'opposition arrive à une résolution avec l'autorité fiscale dont il relève ou, le cas échéant, par le biais d'une procédure judiciaire officielle.

L'incertitude inhérente quant au résultat de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait être différente des estimations comptables et ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société, ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie. L'impact financier de cette estimation est présenté à la note 15 des états financiers consolidés.

Évaluation des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La Société utilise son jugement pour évaluer si un marché est considéré comme étant actif en vertu de ses politiques. La Société utilise aussi son jugement pour sélectionner une gamme de méthodes et poser des hypothèses qui sont essentiellement fondées sur les conditions du marché à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La Société a utilisé l'approche par le marché pour évaluer les actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas négociés sur un marché actif.

La Société suit les directives de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment un placement en titres de capitaux propres disponibles à la vente a subi une perte de valeur. Cela exige un jugement significatif. Pour ce faire, la Société évalue, entre autres, la durée pendant laquelle et la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à son coût, ainsi que la santé financière et les perspectives d'affaires à court terme de l'entité émettrice, y compris la performance du secteur et de l'industrie, l'évolution de la technologie et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et de financement.

6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Trésorerie	114 132	123 775
Équivalents de trésorerie	159 640	43 391
	273 772	167 166

Malgré le fait que la période originale de placement de certains dépôts bancaires soit supérieure à 90 jours, ceux-ci sont réputés être des équivalents de trésorerie hautement liquides, car ils peuvent être rachetés en tout temps sans pénalité.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

7. Clients et autres débiteurs

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Créances clients - or	90	372
Autres débiteurs.....	16 068	16 656
Partie courante de l'avance à recevoir (note 9)	787	—
	16 945	17 028

Les créances clients se rapportent aux livraisons d'or dont le paiement n'a pas encore été reçu. Elles ne portent pas intérêt et sont généralement réglées dans les 15 jours suivant la date de la livraison. Les créances clients ne sont ni en souffrance ni dépréciées.

Les autres débiteurs incluent des montants à recevoir au titre de la TVA totalisant 14 905 000 \$ au 31 décembre 2016 (15 801 000 \$ au 31 décembre 2015). Ces montants ne portent pas intérêt et sont généralement réglés dans un délai de un à douze mois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, des provisions d'un montant de 753 000 \$ ont été comptabilisées au titre de la TVA à recevoir (montant nul en 2015).

Au 31 décembre 2016, la Société ne détenait aucune garantie sur les sommes à recevoir (aucune garantie au 31 décembre 2015).

8. Stocks

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Lingots d'or.....	—	—
Or en voie de production	9 305	8 368
Minerai empilé	6 475	7 760
Fournitures et pièces de rechange	35 611	37 072
	51 391	53 200

Le coût des stocks qui a été imputé au résultat représente principalement les charges d'exploitation minière et la quasi-totalité de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, des provisions de 2 469 000 \$ (1 256 000 \$ en 2015) se rapportant principalement aux pièces de rechange ont été comptabilisées, ainsi qu'un renversement de provision de 222 000 \$ (montant nul en 2015) et aucune radiation (857 000 \$ en 2015).

9. Avance à recevoir et immobilisation incorporelle

Le 1^{er} octobre 2011, la Société a conclu une entente avec la Société Nationale d'Électricité du Burkina Faso (« Sonabel »), aux termes de laquelle la Société a versé une avance pour la construction d'une ligne de transport à haute tension pour fournir l'électricité à la mine Mana. Les remboursements à la Société par Sonabel ont débuté à la fin du premier trimestre de 2016 et devraient s'échelonner sur une période de sept ans conformément à l'entente.

L'avance ne porte pas intérêt et est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lequel a été déterminé selon un taux d'actualisation moyen pondéré de 7 %. L'immobilisation incorporelle correspond à la différence entre le montant payé à Sonabel et l'avance à recevoir comptabilisée à la date de transaction. Cette immobilisation incorporelle représente le droit de bénéficier des avantages futurs provenant de l'approvisionnement énergétique futur et est amortie sur la durée de vie de la mine. La dotation aux amortissements est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat et est classée dans la « dotation aux amortissements des immobilisations corporelles ».

	Avance à recevoir	Immobilisation incorporelle	Total
	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier 2015	4 229	1 915	6 144
Ajouts	424	142	566
Variation attribuable aux taux de change, à la désactualisation et à la dotation aux amortissements	(121)	(201)	(322)
Au 31 décembre 2015	4 532	1 856	6 388
Variation attribuable aux taux de change, à la désactualisation, à la dotation aux amortissements et aux remboursements	(685)	(261)	(946)
Au 31 décembre 2016	3 847	1 595	5 442
Partie courante classée dans les clients et autres débiteurs	(787)	—	(787)
Partie non courante	3 060	1 595	4 655

Au 31 décembre 2016, l'avance à recevoir s'établissait à 3 847 000 \$ (2 391 429 000 FCFA) et l'immobilisation incorporelle était de 1 595 000 \$. La valeur non actualisée de l'avance à recevoir était évaluée à 4 722 000 \$ (2 935 547 000 FCFA).

Au 31 décembre 2015, l'avance à recevoir s'établissait à 4 532 000 \$ (2 723 975 000 FCFA) et l'immobilisation incorporelle était de 1 856 000 \$. La valeur non actualisée de l'avance à recevoir était évaluée à 5 698 000 \$ (3 424 805 000 FCFA).

10. Liquidités soumises à des restrictions

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
	\$	\$
Fonds placés en fiducie au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	4 647	3 178
Lettre de crédit	822	994
Autres	220	216
	5 689	4 388

La lettre de crédit se rapporte à une entente de rémunération spéciale conclue avec l'ancien président et chef de la direction.

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

11. Immobilisations corporelles

	Coûts d'acquisition de propriétés et frais d'exploration et de développe- ment différés	Actifs d'explora- tion et d'évaluation (ii)	Propriétés minières en dévelop- pement (iii)	Bâtiments et matériel relatifs à l'exploita- tion minière	Équipe- ment d'extrac- tion minière	Matériel roulant, matériel de communi- cation et matériel informa- tique	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Exercice terminé le 31 décembre 2016							
Valeur comptable nette au début de l'exercice	182 676	182 097	—	114 400	46 254	3 660	529 087
Acquisitions.....	49 475	33 074	—	5 693	12 059	333	100 634
Reclassement	—	(179 051)	179 051	—	—	—	—
Mise hors service d'immobilisations	(213)	—	—	(895)	(2 893)	(31)	(4 032)
Dépréciation (iv)	—	(8 913)	—	—	—	—	(8 913)
Dotation aux amortissements	(47 783)	—	—	(16 447)	(15 310)	(999)	(80 539)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice.....	184 155	27 207	179 051	102 751	40 110	2 963	536 237
Au 31 décembre 2016							
Coût	439 873	27 207	179 051	198 582	101 486	11 104	957 303
Cumul des amortissements.....	(255 718)	—	—	(95 831)	(61 376)	(8 141)	(421 066)
Valeur comptable nette.....	184 155	27 207	179 051	102 751	40 110	2 963	536 237
Actifs non amortis inclus dans ce qui précède (i)	—	27 207	179 051	1 519	13 718	16	221 511
Exercice terminé le 31 décembre 2015							
Valeur comptable nette au début de l'exercice	196 299	3 111	—	127 122	52 144	3 712	382 388
Acquisitions.....	44 694	24 947	—	3 763	8 421	748	82 573
Acquisition d'Orbis.....	—	154 039	—	—	—	511	154 550
Mise hors service d'immobilisations	(2 259)	—	—	—	(1 488)	(236)	(3 983)
Dotation aux amortissements	(56 058)	—	—	(16 485)	(12 823)	(1 075)	(86 441)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice.....	182 676	182 097	—	114 400	46 254	3 660	529 087
Au 31 décembre 2015							
Coût	390 611	182 097	—	195 375	100 656	11 088	879 827
Cumul des amortissements.....	(207 935)	—	—	(80 975)	(54 402)	(7 428)	(350 740)
Valeur comptable nette	182 676	182 097	—	114 400	46 254	3 660	529 087
Actifs non amortis inclus dans ce qui précède (i)	287	182 097	—	1 028	5 367	—	188 779

- (i) Les actifs non amortis comprennent des pièces de rechange essentielles non installées de 6 739 000 \$ (6 080 000 \$ au 31 décembre 2015) ainsi que des actifs en cours de construction, en transit ou des actifs d'exploration et d'évaluation de 214 772 000 \$ (182 699 000 \$ au 31 décembre 2015).
- (ii) Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent principalement des ententes d'options, des droits miniers et des dépenses d'exploration et d'évaluation qui incluent typiquement des coûts associés à la prospection, l'échantillonnage, les tranchées, les forages, ainsi que d'autres travaux consacrés à la recherche de minerai tels que des études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques.

11. Immobilisations corporelles (suite)

(iii) Projet Natougou

En 2015, la Société a acquis la totalité des actions d'Orbis et ce faisant, a fait l'acquisition du projet aurifère Natougou. Le 25 février 2016, la Société a annoncé les résultats d'une étude de faisabilité sur le projet Natougou. Le 29 mars 2016, la Société a amendé sa facilité de crédit avec Macquarie Bank Limited (« Macquarie ») afin de s'assurer de disposer de ressources financières suffisantes pour avancer le projet Natougou jusqu'à l'étape de la production. Le 22 décembre 2016, le Conseil des ministres du Burkina Faso a approuvé l'octroi du permis d'exploitation minière à Natougou. Suivant l'octroi officiel du décret minier, le gouvernement du Burkina Faso a droit à une participation de 10 % dans le projet, ce qui réduit donc la participation de la Société à 90 %.

Le 22 décembre 2016, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet Natougou avaient été établies, de telle sorte que la Société a reclassé les coûts capitalisés en lien avec le projet Natougou, des « actifs d'exploration et d'évaluation » aux « propriétés minières en développement » inclus dans les immobilisations corporelles. Les montants capitalisés sur le projet Natougou seront comptabilisés au coût jusqu'à ce que le projet ait atteint la production commerciale, ait été vendu, abandonné, ou que la direction ait déterminé que le projet devrait être déprécié.

Les actifs d'exploration et d'évaluation se rapportant au projet ont fait l'objet d'un test de dépréciation immédiatement avant le reclassement hors de la catégorie des « actifs d'exploration et d'évaluation ». Pour évaluer la possibilité d'une perte de valeur associée au projet Natougou, la direction a utilisé l'approche par la « valeur d'utilité », qui représente la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie que la Société s'attend à générer sur le projet Natougou. Les résultats de ce test indiquent que la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable de l'UGT. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été jugée nécessaire avant le reclassement aux « propriétés minières en développement ».

Le montant des coûts d'emprunt capitalisés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 s'élève à 4 584 000 \$ (6 098 000 \$ en 2015) et comprend la dépense d'intérêt ainsi que l'amortissement des frais de transaction différés sur la facilité de crédit avec Macquarie.

(iv) Dépréciation

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 8 913 000 \$ à l'égard de coûts antérieurement capitalisés dans les « actifs d'exploration et d'évaluation » inclus dans les « immobilisations corporelles ». La Société n'a pas l'intention de poursuivre le développement de la zone Banfora, puisqu'aucune dépense matérielle visant l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans la zone Banfora n'est prévue ni budgétée. Par conséquent, les coûts associés aux permis d'exploration et les dépenses d'exploration et d'évaluation capitalisées pour cette propriété ont été radiés du secteur « autres explorations » et ont été inclus à titre de « dépréciation d'immobilisations corporelles » dans l'état consolidé du résultat.

12. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants comprennent des frais de financement relatifs à une facilité de crédit avec Macquarie d'un montant de 2 979 000 \$ (montant nul au 31 décembre 2015) (note 14) ainsi qu'un placement dans GoviEx Uranium Inc. (« GoviEx ») d'une valeur de 1 095 000 \$ (montant nul au 31 décembre 2015) (note 18).

13. Fournisseurs et charges à payer

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Dettes fournisseurs	28 989	24 951
Redevances et retenues à la source	3 669	2 542
Autres charges à payer	9 306	8 376
	41 964	35 869

Toutes les charges à payer sont non garanties, ne portent pas intérêt et sont engagées dans le cours normal des activités de la Société, conformément aux modalités de crédit du fournisseur ou du prestataire de service visé.

14. Dette à long terme

La dette à long terme se présente comme suit :

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Facilité de crédit avec Macquarie (a)	60 000	90 000
Frais de transaction différés non amortis	(3 765)	(1 569)
Financement d'équipement (b)	801	—
Dette à long terme, déduction faite des frais de transaction différés	57 036	88 431
Tranche courante	310	29 052
Tranche non courante	56 726	59 379
	57 036	88 431

(a) Facilité de crédit avec Macquarie

La facilité de crédit avec Macquarie (la « facilité de crédit ») s'élevait à 60 000 000 \$ au 31 décembre 2016 et est assortie d'un autre montant disponible de 60 000 000 \$ (la « nouvelle avance ») devant être prélevé avant le 30 juin 2017. La facilité de crédit porte intérêt à un taux équivalent au taux LIBOR majoré de 4,75 % par année et le capital est remboursable en huit versements trimestriels égaux de 15 000 000 \$, le premier remboursement de capital étant exigible le 31 mars 2019. Dans le cas où la nouvelle avance n'est pas prélevée, le capital sur la facilité de crédit sera remboursable en huit versements trimestriels de 7 500 000 \$, à compter du 31 mars 2019. La facilité de crédit est garantie par l'ensemble des actifs de SEMAFO inc., incluant les actions de SEMAFO (Barbados) Limited.

La facilité de crédit est assujettie aux clauses restrictives suivantes sur une base trimestrielle :

- Ratio du fonds de roulement supérieur à 1,20 : 1; et
- Ratio de la dette nette sur le BAIIA des deux derniers trimestres inférieur à 5,00 : 1.

Au 31 décembre 2016, toutes les clauses restrictives étaient respectées.

Historique

i) Modalités initiales

Le 3 mars 2015, la Société a conclu une facilité de crédit d'un montant de 90 000 000 \$ (la « facilité de crédit originale ») avec Macquarie. En contrepartie de la facilité de crédit originale, la Société a engagé des frais de financement s'élevant à 2 550 000 \$, dont 1 200 000 \$ ont été payés en trésorerie et 1 350 000 \$ en actions ordinaires de la Société. La facilité de crédit originale portait intérêt à un taux équivalent au taux LIBOR majoré de 6,5 % par année et le capital était initialement remboursable en trois versements annuels égaux. Le premier remboursement de 30 000 000 \$ sur le capital a été versé le 3 mars 2016.

ii) Amendements de 2016

En 2016, la Société a procédé à deux amendements de sa facilité de crédit originale, portant le montant disponible de la facilité de crédit de 60 000 000 \$ à 120 000 000 \$, la nouvelle avance devant être prélevée avant le 30 juin 2017. Le taux d'intérêt a été réduit au taux LIBOR majoré de 4,75 % par année, le remboursement de capital devant se faire en huit versements trimestriels de 15 000 000 \$ et le premier remboursement de capital étant exigible le 31 mars 2019. Dans le cas où la nouvelle avance n'est pas prélevée, le capital sur la facilité de crédit sera remboursable en huit versements trimestriels de 7 500 000 \$, à compter du 31 mars 2019.

La Société a engagé des frais de financement de 5 959 000 \$ en lien avec la nouvelle avance, dont 5 700 000 \$ ont été réglés en actions ordinaires de la Société et 259 000 \$ ont été réglés en trésorerie. Les frais de financement de 5 959 000 \$ ont été répartis proportionnellement aux montants prélevés et seront amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 31 décembre 2016, la moitié des frais de financement, soit un montant de 2 980 000 \$, a été reclassée dans les frais de transaction différés non amortis tandis que l'autre moitié des frais de financement, soit un montant de 2 979 000 \$, a été capitalisée dans les « autres actifs non courants » à l'état consolidé de la situation financière et n'a pas été amortie puisque la nouvelle avance n'avait pas été prélevée.

Tous les amendements ont été comptabilisés comme des modifications de la dette.

14. Dette à long terme (suite)

(b) Financement d'équipement

En mai 2016, la Société a procédé à l'achat d'équipement dont une partie a été financée par le fournisseur pour un montant initial de 930 000 \$ (le « financement d'équipement »). Le financement d'équipement porte intérêt au taux de 7,25 % par année. Les intérêts et le capital sont remboursables en 36 versements mensuels à compter du mois d'août 2016. Au 31 décembre 2016, le solde à payer sur le financement d'équipement s'élevait à 801 000 \$.

15. Provisions

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Partie courante	3 271	6 346
Partie non courante	8 137	7 313
	11 408	13 659

	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations \$	Autres \$	Total \$
Au 1 ^{er} janvier 2015.....	5 897	7 599	13 496
Provisions supplémentaires.....	366	767	1 133
Augmentation attribuable à la charge de désactualisation.....	413	43	456
Utilisées au cours de l'exercice.....	—	(794)	(794)
Variation attribuable aux taux de change	—	(632)	(632)
Au 31 décembre 2015	6 676	6 983	13 659
Variation attribuable aux provisions supplémentaires, à la charge de désactualisation, aux taux de change et aux provisions utilisées au cours de l'exercice	974	147	1 121
Portion classée dans les « fournisseurs et charges à payer »	—	(964)	(964)
Renversement de provisions	—	(2 408)	(2 408)
Au 31 décembre 2016	7 650	3 758	11 408

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Au 31 décembre 2016, le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établissait à 7 650 000 \$ (6 676 000 \$ au 31 décembre 2015) et sa valeur estimative non actualisée se chiffrait à 11 335 000 \$ (11 381 000 \$ au 31 décembre 2015). Les sorties de fonds au titre de ces obligations devraient être effectuées au cours des exercices 2017 à 2026.

Durant l'exercice 2016, une évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour la filiale au Burkina Faso a été réalisée. Selon les résultats de cette étude, une nouvelle estimation de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations nécessitait une provision plus importante, ce qui s'est soldé par une augmentation nette de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de 135 000 \$. Un gain de 404 000 \$ a été comptabilisé en réduction de la dotation aux amortissements et les « immobilisations corporelles » ont été augmentées de 539 000 \$.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, une charge de désactualisation de 467 000 \$ (413 000 \$ en 2015) a été imputée aux résultats dans les charges financières afin de rendre compte d'une augmentation de la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, laquelle a été établie à l'aide d'un taux d'actualisation moyen pondéré de 7 % (7 % en 2015).

15. Provisions (suite)

Autres

- a) Les autres provisions comprennent une entente de rémunération spéciale de 693 000 \$ au 31 décembre 2016 (896 000 \$ au 31 décembre 2015) conclue avec l'ancien président et chef de la direction, dont la valeur non actualisée se chiffrait à 741 000 \$ (976 000 \$ au 31 décembre 2015). Les sorties de fonds au titre de ces obligations devraient être effectuées au cours des exercices 2017 à 2020.
- b) Les autres provisions comprennent aussi différents montants au titre des taxes et des impôts totalisant 3 065 000 \$ au 31 décembre 2016 (6 087 000 \$ au 31 décembre 2015). De temps à autre, la Société fait l'objet d'examens de ses déclarations d'impôts et autres taxes et dans le cadre de ces examens, des litiges peuvent être soulevés par les autorités fiscales quant à l'interprétation ou à l'application de certains règlements relatifs aux activités de la Société menées dans un pays donné.

En octobre 2016, la Société a reçu un avis de cotisation des autorités fiscales du Burkina Faso couvrant les années 2013 à 2015, d'un montant total de 7 300 000 \$ (4 537 818 000 FCFA), ce qui inclut 1 308 000 \$ (813 329 000 FCFA) en pénalités, et se rapportant principalement aux retenues à la source. La Société défend vigoureusement sa position et a initié des procédures de révision administrative.

L'incertitude inhérente quant à l'issue de ces litiges signifie que le règlement éventuel pourrait être différent des estimations comptables et ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société et sur ses résultats opérationnels.

16. Impôt sur le résultat

a) Impôt différé

L'analyse des actifs et des passifs d'impôt différé se présente comme suit :

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Actifs d'impôt différé		
Actifs d'impôt différé devant être recouvrés dans plus de 12 mois	—	—
Actifs d'impôt différé devant être recouvrés dans les 12 mois	—	—
	—	—
Passifs d'impôt différé		
Passifs d'impôt différé devant être réglés dans plus de 12 mois	(29 424)	(27 453)
Passifs d'impôt différé devant être réglés dans les 12 mois	(2 905)	(4 393)
	(32 329)	(31 846)
Passifs d'impôt différé nets	(32 329)	(31 846)

16. Impôt sur le résultat (suite)

a) Impôt différé (suite)

La variation des actifs d'impôt différé au cours de l'exercice, sans tenir compte de la compensation des soldes relevant d'une même compétence fiscale, se présente comme suit :

	Pertes de change latentes \$
Actifs d'impôt différé	
Au 1 ^{er} janvier 2015	311
Montant porté au crédit dans l'état consolidé du résultat	(203)
Écarts de change	(26)
Au 31 décembre 2015	82
Montant porté en charge dans l'état consolidé du résultat	363
Écarts de change	(16)
Au 31 décembre 2016	429

La variation des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice, sans tenir compte de la compensation des soldes relevant d'une même compétence fiscale, se présente comme suit :

	Stocks \$	Immobilisations corporelles \$	Réserves \$	Participations dans des filiales \$	Total \$
Passifs d'impôt différé					
Au 1 ^{er} janvier 2015	(1 379)	(17 118)	(106)	(474)	(19 077)
Montant porté en charge (crédit) dans l'état consolidé du résultat	1 042	(10 951)	393	(4 026)	(13 542)
Écarts de change	151	536	4	—	691
Au 31 décembre 2015	(186)	(27 533)	291	(4 500)	(31 928)
Montant porté en charge (crédit) dans l'état consolidé du résultat	(723)	(2 889)	(302)	2 051	(1 863)
Écarts de change	31	998	4	—	1 033
Au 31 décembre 2016	(878)	(29 424)	(7)	(2 449)	(32 758)

Les pertes d'exploitation nettes reportées et les écarts temporaires déductibles pour lesquels des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés totalisaient 58 340 000 \$ au 31 décembre 2016 (53 872 000 \$ en 2015). De ces montants, au 31 décembre 2016, 4 160 000 \$ (3 588 000 \$ en 2015) n'avaient pas de date d'expiration et 54 180 000 \$ (50 284 000 \$ en 2015) s'appliquant aux pertes et aux dons pouvant être reportés et imputés aux résultats imposables futurs viendront à échéance entre 2017 et 2036.

De plus, la Société a des pertes en capital nettes reportées d'un montant de 23 942 000 \$ (24 739 000 \$ en 2015), pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment et déduites des gains en capital imposables futurs.

Au 31 décembre 2016, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les écarts temporaires de 307 648 000 \$ (297 227 000 \$ en 2015) relatifs aux participations dans des filiales, car la Société contrôle si le passif sera encouru et est convaincue qu'il ne sera pas encouru dans un avenir prévisible.

16. Impôt sur le résultat (suite)

b) Charge d'impôt sur le résultat

	2016 \$	2015 \$
Impôt exigible		
Impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice	16 394	10 592
Ajustements pour tenir compte des exercices précédents	14	(82)
Total de l'impôt exigible	16 408	10 510
Impôt différé		
Création et renversement d'écarts temporaires	1 500	13 744
Charge d'impôt sur le résultat	17 908	24 254

L'impôt sur le résultat avant impôt de la Société est différent du montant théorique qui aurait été obtenu si le calcul avait été effectué en fonction du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux résultats des entités consolidées, comme le présente le tableau suivant :

	2016 \$	2015 \$
Résultat avant impôt	59 175	54 807
Taux d'imposition combiné canadien	26,90 %	26,90 %
Impôt calculé au taux d'imposition combiné canadien	15 918	14 743
Incidence fiscale des éléments suivants :		
Écart entre les taux d'imposition des filiales étrangères	(6 690)	(7 345)
Avantages fiscaux non comptabilisés	1 626	389
Comptabilisation d'avantages fiscaux non comptabilisés antérieurement	48	(595)
Dépenses non déductibles à l'égard de l'impôt	2 251	5 908
Pertes en capital non déductibles	(763)	(3)
Ajustement à l'égard d'années antérieures	351	116
Gain de change latent	28	48
Incidence de la conversion des devises sur la base fiscale	1 843	5 365
Autres impôts inclus dans la charge d'impôt sur le résultat	2 838	5 632
Autres	458	(4)
Charge d'impôt sur le résultat	17 908	24 254

17. Capital social

La Société a autorisé :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie « A », sans valeur nominale, sans droit de vote, non participatives et rachetables au gré du détenteur au prix de 0,23 \$ (0,32 \$ CA) l'action; et
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie « B », sans valeur nominale, sans droit de vote, non participatives et rachetables au gré de la Société au prix de 0,09 \$ (0,12 \$ CA) l'action

17. Capital social (suite)

Gestion du risque lié au capital

Le capital est défini comme étant les capitaux propres attribuables aux actionnaires.

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ¹	708 028	574 997

Les objectifs de gestion du risque lié au capital de la Société sont les suivants :

- Préserver la capacité de la Société à poursuivre ses activités afin qu'elle puisse produire des rendements pour les actionnaires et des avantages pour les autres parties prenantes et maintenir une structure du capital optimale en vue d'accroître la valeur du capital des actionnaires à long terme ;
- Disposer d'un capital suffisant pour répondre à ses besoins à court terme et pour assurer l'essor de ses projets et de ses activités minières ;
- Maintenir une structure du capital optimale et réduire le coût du capital ; et
- Assurer des fonds suffisants pour le développement de l'entreprise.

Étant en expansion, la Société nécessite beaucoup de capitaux. La Société réunit des capitaux lorsque c'est nécessaire pour répondre à ses besoins et tirer parti d'occasions qu'elle perçoit et, de ce fait, elle ne possède pas de cible numérique définie pour la structure de son capital.

Actions émises en contrepartie de frais de financement sur la dette à long terme

a) Le 29 mars 2016, la Société a procédé à un amendement de la facilité de crédit originale avec Macquarie. La Société a engagé des frais de financement de 5 959 000 \$ relatifs à la nouvelle avance, dont 5 700 000 \$ ont été réglés par l'émission de 1 642 479 actions ordinaires de la Société.

b) Le 3 mars 2015, en contrepartie du financement de la facilité de crédit originale, la Société a engagé des frais de financement s'élevant à 2 550 000 \$, dont 1 200 000 \$ ont été payés en trésorerie et 1 350 000 \$ en actions ordinaires de la Société. Au 31 décembre 2015, 457 644 actions ordinaires avaient été émises.

Financements par voie de prise ferme

a) Le 22 avril 2016, un syndicat de preneurs fermes a acquis, dans le cadre d'un placement par voie de prise ferme, 26 450 000 actions ordinaires de la Société au prix de 3,43 \$ (4,35 \$ CA) par action ordinaire, pour un produit brut global d'environ 90 762 000 \$ (115 057 500 \$ CA). Les frais d'émission d'actions en lien avec le financement par convention de prise ferme ont totalisé environ 4 787 000 \$.

b) Le 11 février 2015, un syndicat de preneurs fermes a acquis, dans le cadre d'un placement privé par voie de prise ferme, 13 600 000 actions ordinaires de la Société au prix de 2,97 \$ (3,70 \$ CA) par action ordinaire, pour un produit brut global de 40 412 000 \$ (50 320 000 \$ CA). Les preneurs fermes ont aussi choisi d'exercer leur option d'attribution excédentaire visant l'acquisition de 2 040 000 actions ordinaires supplémentaires au même prix, pour un produit brut global atteignant 46 474 000 \$ (57 868 000 \$ CA). Les frais d'émission d'actions en lien avec ce placement privé ont totalisé environ 2 600 000 \$ et ont été débités aux résultats non distribués. Le 4 mars 2015, les 15 640 000 actions ordinaires ont été émises.

Actions émises en contrepartie de frais d'engagement sur la facilité de crédit

Le 28 novembre 2014, la Société a conclu une facilité de crédit garantie de premier rang (la « facilité ») d'un montant maximal de 60 000 000 \$ avec un syndicat dirigé par Sprott Resource Lending Partnership (les « prêteurs »), laquelle a été annulée durant le premier trimestre de 2015. Des frais d'engagement de 750 000 \$ se rapportant à la facilité conclue entre la Société et les prêteurs en 2014 ont été acquittés en actions ordinaires. Le 27 janvier 2015, 239 722 actions ordinaires ont été émises.

¹ Se référer à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

18. Instruments financiers

Catégories d'évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers ont été classés dans des catégories qui définissent leur base d'évaluation et, dans le cas des éléments évalués à la juste valeur, qui déterminent si les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global. Ces catégories sont les suivantes : prêts et créances, actifs disponibles à la vente et passifs financiers au coût amorti. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs et des passifs classés dans chacune de ces catégories au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Actifs financiers		
Prêts et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	273 772	167 166
Liquidités soumises à des restrictions.....	5 689	4 388
Créances clients – or	90	372
Avance à recevoir	3 847	4 532
Autres débiteurs (à l'exception de la TVA)	1 163	855
Actifs disponibles à la vente		
Placement dans GoviEx.....	1 095	—
	285 656	177 313
Passifs financiers		
Coût amorti		
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers.....	38 295	33 215
Dettes à long terme.....	57 036	88 431
	95 331	121 646

Facteurs de risques financiers

a) Risques de marché

i. Juste valeur

Les actifs et les passifs financiers courants sont évalués à la valeur comptable, qui est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. C'est le cas de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients – or, des autres débiteurs (à l'exception de la TVA), et des dettes fournisseurs et autres passifs financiers. La juste valeur de l'avance à recevoir est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs et se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur des liquidités soumises à des restrictions avoisine leur valeur comptable. La dette à long terme a été comptabilisée au coût amorti et sa juste valeur avoisine sa valeur comptable.

La hiérarchie de la juste valeur selon laquelle les instruments financiers de la Société sont évalués se présente comme suit :

- Le niveau 1 comprend les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Le niveau 2 comprend des données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, soit indirectement ; et
- Le niveau 3 comprend des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables du marché.

18. Instruments financiers (suite)

Facteurs de risques financiers (suite)

a) Risques de marché (suite)

i. Juste valeur (suite)

Le département des finances de la Société est responsable de l'évaluation des instruments financiers, y compris ceux classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Le processus d'évaluation et les résultats en ressortant sont passés en revue et approuvés chaque trimestre par la direction, aux dates de clôture des trimestres de la Société. Les résultats de l'évaluation font l'objet de discussions avec le comité d'audit dans le cadre de la revue trimestrielle des états financiers consolidés intermédiaires résumés et des états financiers consolidés annuels de la Société. Selon son analyse de la nature et des caractéristiques des titres de capitaux propres et des risques qui y sont associés, la Société a déterminé qu'il était approprié de présenter ceux-ci par type de placement.

Avance à recevoir

L'avance à recevoir est classée dans les prêts et créances et est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Puisque la juste valeur de l'avance à recevoir est divulguée, cette dernière est classée comme un instrument financier de niveau 3 selon la hiérarchie de la juste valeur de la Société. La technique d'évaluation utilisée est l'approche par le résultat (actualisation des flux de trésorerie futurs) en utilisant un taux d'intérêt effectif de 7 % sur une période de sept ans. Le produit d'intérêt est comptabilisé à l'état consolidé du résultat à titre de produit financier. Au 31 décembre 2016, la juste valeur de l'avance à recevoir était de 3 847 000 \$ (4 532 000 \$ au 31 décembre 2015) et ne différait pas significativement de sa valeur comptable.

Placement dans GoviEx

Le placement dans GoviEx, une société de ressources minérales dont les titres sont négociés en bourse et qui se consacre à l'exploration et au développement de propriétés uranifères en Afrique, est classé dans les actifs disponibles à la vente. La juste valeur du placement est évaluée sur une base récurrente.

Le 11 juillet 2016, GoviEx a transféré son inscription de la Bourse des valeurs canadiennes (« CSE ») vers la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») et de ce fait, a retiré ses titres de la cote du CSE.

Avant d'être retiré de la cote du CSE, le placement dans GoviEx était classé comme un instrument financier de niveau 3 selon la hiérarchie de la juste valeur. Suivant le transfert des titres au TSX-V, le placement dans GoviEx a été transféré du niveau 3 au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Conformément aux politiques de la Société et basé sur le dernier cours de clôture observé au TSX-V, la Société estime qu'en date du 31 décembre 2016, la juste valeur de ce placement disponible à la vente était de 1 095 000 \$ (montant nul au 31 décembre 2015).

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur des actifs et des passifs puisse changer lorsque les taux d'intérêt s'y rapportant changent.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt principalement sur sa dette à long terme et ne prend aucune mesure particulière pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt.

La dette à long terme prévoit des intérêts sur le montant de capital emprunté à compter de la date de l'avance à la Société, à un taux équivalent au taux LIBOR majoré de 4,75 %. Les taux d'intérêt s'y rapportant sont basés sur les taux d'intérêt du marché. Un changement du taux d'intérêt sur la dette à long terme pourrait avoir un impact sur les propriétés minières en développement.

À l'exception de sa dette à long terme, les actifs et les passifs financiers courants de la Société ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils ne portent pas intérêt.

L'avance à recevoir de la Société ne porte pas intérêt et n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt.

18. Instruments financiers (suite)

Facteurs de risques financiers (suite)

a) Risques de marché (suite)

iii. Risque de change

Les activités de la Société au Burkina Faso sont soumises aux fluctuations des taux de change et ces fluctuations peuvent modifier de façon importante sa situation financière et ses résultats. Actuellement, l'or est vendu en dollars américains. Même si, en majeure partie, les coûts de la Société sont aussi libellés en dollars américains, certains coûts sont engagés dans d'autres devises. L'appréciation des autres devises par rapport au dollar américain peut faire augmenter les coûts d'exploration, de construction et de production en dollars américains. La Société n'utilise pas de dérivés pour atténuer son exposition au risque de change.

L'état consolidé de la situation financière de la Société contient des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, des créances clients – or, ainsi que d'autres débiteurs, une avance à recevoir, des dettes fournisseurs et d'autres passifs financiers payables en devises autres que sa monnaie fonctionnelle. En conséquence, la Société est exposée au risque posé par les fluctuations de taux de change.

Le tableau suivant présente les soldes en devises étrangères aux 31 décembre 2016 et 2015 :

	2016		2015	
	CAD	EUR	CAD	EUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 171	87 340	12 073	101 208
Liquidités soumises à des restrictions	1 254	4 403	1 530	2 912
Créances clients – or et autres débiteurs.....	69	683	476	453
Avance à recevoir	—	3 645	—	4 153
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers.....	(3 690)	(19 842)	(2 561)	(18 246)
	28 804	76 229	11 518	90 480
Solde en dollars américains.....	21 452	80 444	8 296	98 734

Le franc CFA fluctue en fonction de l'euro. Le solde en euros comprend le solde en francs CFA, du fait que le risque de change lié à ces deux monnaies est géré simultanément.

En supposant la constance de toutes les autres variables, un affaiblissement de 10 % du taux de change du dollar canadien aurait généré une diminution de 1 950 000 \$ du résultat net et des capitaux propres de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (754 000 \$ en 2015). Un renforcement de 10 % du taux de change du dollar canadien aurait généré une augmentation de 2 384 000 \$ du résultat net et des capitaux propres de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (922 000 \$ en 2015). Un affaiblissement de 10 % du taux de change pour l'euro aurait généré une diminution de 7 313 000 \$ du résultat net et des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (8 976 000 \$ en 2015). Un renforcement de 10 % du taux de change pour l'euro aurait généré une augmentation de 8 938 000 \$ du résultat net et des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (10 971 000 \$ en 2015).

iv. Risque sur actions

La Société est exposée au risque sur actions en vertu de son placement classé comme un actif financier disponible à la vente. Le risque sur actions est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie par suite de fluctuations des cours sur le marché des actions. Le placement de la Société en titres de capitaux propres cotés en bourse dans GoviEx est exposé au risque sur actions puisque sa juste valeur est déterminée en utilisant le dernier cours de clôture de l'action au TSX-V. Au 31 décembre 2016, une variation de ± 10 % du placement en titres de capitaux propres cotés en bourse dans GoviEx résulterait en un effet estimatif à l'état consolidé du résultat global et aux capitaux propres de 110 000 \$ (déduction faite de l'impôt) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

18. Instruments financiers (suite)

Facteurs de risques financiers (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que la Société subisse une perte imprévue si un client ou un tiers qui est partie à un instrument financier venait à manquer à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer la Société au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à des restrictions, les créances clients – or, les autres débiteurs et l'avance à recevoir. La Société atténue ce risque en déposant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, y compris les liquidités soumises à des restrictions, auprès d'institutions financières canadiennes et internationales jouissant d'une cote de solvabilité allant de AA- à BBB et auprès de banques situées en Afrique auxquelles aucune cote de solvabilité n'a été attribuée. La Société n'effectue des transactions qu'avec une contrepartie pour la vente d'or. La Société détient des sommes à recevoir du gouvernement du Burkina Faso et d'un agent de vente. En ce qui a trait à l'avance à recevoir et aux autres débiteurs, une analyse de crédit est réalisée à l'égard des contreparties afin de s'assurer que le risque auquel est exposée la Société est minime.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations à leur échéance. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 31 décembre 2016 :

	De 0 à 6 mois	De 7 à 12 mois	De 12 à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers.....	36 502	575	424	719
Dettes à long terme incluant les intérêts.....	1 794	1 788	3 559	63 812

La croissance de la Société est financée au moyen d'une combinaison de trésorerie, de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'émissions de titres de capitaux propres et d'une dette à long terme. L'un des principaux objectifs de la direction est de maintenir un niveau optimal de liquidités en gérant activement les actifs et les passifs, ainsi que les flux de trésorerie.

La trésorerie détenue en excédent des soldes requis pour la gestion du fonds de roulement et pour les autres besoins prévus est investie dans des comptes courants portant intérêts, des dépôts bancaires et des placements sur les marchés monétaires. Le risque de liquidité est considéré minimal puisque la Société dispose d'un excédent de trésorerie. Au 31 décembre 2016, la Société détenait de la trésorerie qui se composait d'encaisse et de dépôts à vue totalisant 114 132 000 \$ (123 775 000 \$ en 2015), ainsi que des équivalents de trésorerie constitués de dépôts bancaires et de placements sur les marchés monétaires totalisant 159 640 000 \$ (43 391 000 \$ en 2015).

19. Charges d'exploitation minière

Le tableau suivant décrit les charges d'exploitation minière par nature :

	2016 \$	2015 \$
Fournitures et services d'exploitation et d'entretien.....	71 500	59 477
Carburant.....	41 324	41 439
Charges au titre des avantages du personnel	28 490	29 108
Réactifs.....	10 946	9 907
Variation de l'inventaire.....	1 243	1 901
Moins : Coûts de production capitalisés à titre de frais de découverte	(34 453)	(26 260)
Total des coûts de production	119 050	115 572
Redevances gouvernementales	12 903	12 046
Charges d'exploitation minière	131 953	127 618

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

20. Charges administratives

	2016 \$	2015 \$
Corporatif – Charges administratives	11 110	11 151
Sites – Charges administratives	2 843	2 408
	13 953	13 559

21. Rémunération fondée sur des actions

Le tableau ci-dessous présente les passifs liés aux régimes d'unités d'actions :

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Partie courante	6 635	1 360
Partie non courante	4 899	4 485
	11 534	5 845

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des charges de rémunération fondée sur des actions par type d'unités d'actions :

	2016 \$	2015 \$
Unités d'actions restreintes (« UAR ») (b)	5 485	3 808
Unités d'actions différées (« UAD ») (c).....	691	532
Unités d'actions de performance (« UAP ») (d)	119	—
	6 295	4 340

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des charges de rémunération fondée sur des actions liées à la variation de la juste valeur du prix de l'action et aux unités en circulation :

	2016 \$	2015 \$
Charge liée aux unités en circulation	4 305	4 433
Charge liée à la variation de la juste valeur du prix de l'action	1 990	(93)
	6 295	4 340

a) Options

La Société a établi deux régimes d'options sur actions pour ses employés, administrateurs, dirigeants et consultants, ainsi que ceux de ses filiales, soit le régime initial (le « régime initial ») et le régime d'options sur actions de 2010 (le « régime de 2010 »). Les actionnaires de la Société ont adopté le régime de 2010 à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2010. Le régime de 2010 est similaire au régime initial, mais il prévoit, entre autres choses, une durée des options de cinq ans plutôt que de dix ans comme il était prévu aux termes du régime initial.

Le nombre d'options pouvant être émises en faveur d'une même personne aux termes du régime initial ne peut en aucun moment dépasser 5 % du nombre total d'actions émises et en circulation.

Le prix de l'option doit être acquitté intégralement à l'exercice de l'option. Les options peuvent être exercées durant le délai qu'aura spécifiquement établi le conseil d'administration, délai qui peut varier, sans toutefois excéder 10 ans à compter de la date d'attribution.

Depuis l'adoption du régime d'unités d'actions différées telle que définie dans le point c) de cette note, aucune autre option n'a été octroyée ni ne sera octroyée aux termes du régime initial et du régime de 2010.

21. Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Options (suite)

Aucune nouvelle option n'a été émise en faveur d'administrateurs indépendants de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (aucune en 2015). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, le total de la charge de rémunération fondée sur des actions liée aux régimes d'options sur actions était nul (montant nul en 2015).

En tout, 2 427 000 options ont été exercées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 aux termes du régime initial et du régime de 2010, pour une contrepartie en trésorerie de 6 042 000 \$. De ce montant, une tranche de 3 328 000 \$ a été reclassée du surplus d'apport au capital social. À la même période en 2015, un total de 265 000 options avaient été exercées aux termes du régime initial, pour une contrepartie en trésorerie de 431 000 \$. De ce montant, une tranche de 204 000 \$ avait été reclassée du surplus d'apport au capital social.

Les options octroyées aux employés, aux administrateurs, aux dirigeants et aux consultants aux termes des régimes sont détaillées dans le tableau suivant :

(en milliers, sauf le prix d'exercice moyen pondéré)	2016		2015	
	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de l'exercice.....	4 952	2,43 (3,37 \$ CA)	5 359	2,95 (3,42 \$ CA)
Échues.....	(77)	7,34 (9,85 \$ CA)	(75)	5,73 (7,96 \$ CA)
Annulées.....	(50)	3,50 (4,70 \$ CA)	(67)	5,30 (7,36 \$ CA)
Exercées.....	(2 427)	2,49 (3,34 \$ CA)	(265)	1,63 (2,26 \$ CA)
Solde à la fin de l'exercice	2 398	2,42 (3,25 \$ CA)	4 952	2,43 (3,37 \$ CA)
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice.....	2 398	2,42 (3,25 \$ CA)	4 936	2,43 (3,37 \$ CA)

L'échelle des prix d'exercice des options aux termes des régimes est présentée dans le tableau suivant :

(en milliers, sauf le prix d'exercice moyen pondéré par option et la durée de vie résiduelle moyenne)	Options en circulation et exerçables		
	Options en circulation (en milliers)	Durée de vie résiduelle moyenne (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré Prix en \$/option
Échelle des prix d'exercice			
0,93 \$ (1,25 \$ CA) à 1,51 \$ (2,03 \$ CA)	1 163	1,98	1,28 (1,72 \$ CA)
2,27 \$ (3,05 \$ CA) à 3,50 \$ (4,70 \$ CA)	980	2,57	3,21 (4,32 \$ CA)
3,89 \$ (5,22 \$ CA) à 5,55 \$ (7,45 \$ CA)	255	1,92	4,57 (6,14 \$ CA)
	2 398	2,22	2,42 (3,25 \$ CA)

b) Unités d'actions restreintes

Selon le régime d'UAR de la Société, des UAR peuvent être accordées aux employés, administrateurs, dirigeants et consultants dans le cadre de leur enveloppe de rémunération à long terme, ces UAR leur permettant de recevoir une rétribution au comptant si les conditions d'acquisition des droits sont respectées. Conformément au régime d'UAR, les UAR accordées peuvent être payables au bout de trois ans, pourvu que les conditions d'acquisition des droits soient remplies à la fin du cycle de performance. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAR pour lesquelles les droits sont acquis à la fin du cycle de performance par le cours de clôture moyen des actions de la Société dans les cinq jours de séance précédant la fin dudit cycle de performance.

21. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Unités d'actions restreintes (suite)

Les activités relatives aux UAR pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'UAR
En circulation au 1 ^{er} janvier 2015	3 971 000
Attribuées en vertu du régime de 2015	1 837 000
Unités acquises et payées	(1 944 000)
Annulées par renonciation	(174 000)
En circulation au 31 décembre 2015	3 690 000
En circulation au 1 ^{er} janvier 2016	3 690 000
Attribuées en vertu du régime de 2016	1 125 000
Unités acquises et payées	(247 000)
Annulées par renonciation	(85 000)
En circulation au 31 décembre 2016	4 483 000

Un total de 1 677 858 UAR dont les droits sous-jacents étaient acquis au 31 décembre 2016 a été réglé pour une contrepartie en trésorerie de 5 218 000 \$ en janvier 2017.

c) Unités d'actions différées

Le régime d'UAD est un régime d'intéressement à long terme non dilutif auquel les employés, y compris les hauts dirigeants nommés en poste, les administrateurs et toute autre personne désignée par la Société, peuvent participer. Les UAD sont payables en trésorerie au moment spécifié. Conformément au régime d'UAD, après que le participant cesse de siéger au conseil ou d'être employé ou mandaté par la Société (« date de rédemption »), la valeur de rédemption de chaque UAD détenue par le participant est déterminée en multipliant le nombre d'UAD créditées au participant en question jusqu'à la date pertinente par le prix moyen de clôture des actions ordinaires de la Société dans les cinq jours de séance précédant la date de rédemption.

Les activités relatives aux UAD pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'UAD
En circulation au 1 ^{er} janvier 2015	5 484
Attribuées	277 763
En circulation au 31 décembre 2015	283 247
En circulation au 1 ^{er} janvier 2016	283 247
Attribuées	172 753
En circulation au 31 décembre 2016	456 000

21. Rémunération fondée sur des actions (suite)

d) UAP

Au premier trimestre de 2016, la Société a octroyé des UAP dans le cadre de son régime d'UAR. Des UAP peuvent être octroyées à des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants dans le cadre du régime de rémunération à long terme, leur permettant de recevoir une rétribution au comptant si les conditions d'acquisition des droits sont respectées. Les UAP octroyées sont payables après trois ans, pourvu que les clauses d'acquisition des droits applicables aient été respectées à la fin du cycle de performance. Le critère de performance est basé sur le prix de l'action de la Société par rapport à un indice personnalisé regroupant des sociétés comparables. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAP dont les droits sont acquis à la fin du cycle de performance par le prix de clôture moyen des actions de la Société dans les cinq jours de séance précédant la fin dudit cycle de performance, ajusté selon un facteur lié à la performance, entre 0 % et 150 %.

	Nombre d'UAP
En circulation au 1 ^{er} janvier 2016	—
Attribuées	238 784
En circulation au 31 décembre 2016	238 784

22. Charges financières

	2016 \$	2015 \$
Charge de désactualisation	502	499
Frais de financement	—	2 520
Autres	1 436	827
	1 938	3 846

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a radié les frais de financement engagés de 2 520 000 \$ suite à l'annulation de la facilité antérieure, lesquels avaient initialement été capitalisés dans les autres actifs non courants.

23. Participation ne donnant pas le contrôle

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la participation ne donnant pas le contrôle du gouvernement du Burkina Faso, soit une participation de 10 % dans SEMAFO Burkina Faso S.A., s'établissait à 7 048 000 \$ (5 643 000 \$ en 2015).

Notes annexes

(en dollars américains, sauf indication contraire; les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

24. Résultat par action

	2016 \$	2015 \$
(en milliers de dollars, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)		
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires.....	34 219	24 910
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	315 290	291 351
Effet dilutif des options.....	925	1 067
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué.....	316 215	292 418
Résultat de base par action	0,11	0,09
Résultat dilué par action	0,11	0,09

25. Engagements financiers et éventualités

Obligations d'achat

Au 31 décembre 2016, les obligations d'achat totalisaient 28 936 000 \$, dont 27 401 000 \$ se rapportaient au projet Natougou. De plus, la Société a sélectionné plusieurs fournisseurs et est en voie de rédiger différents contrats pour la construction du projet Natougou.

Redevances gouvernementales

Au Burkina Faso, le taux de redevances sur les volumes expédiés est de 3 % dans le cas d'un cours au comptant de l'or inférieur ou égal à 1 000 \$ l'once, de 4 % dans le cas d'un cours au comptant de l'or se situant entre 1 000 \$ et 1 300 \$ l'once et de 5 % dans le cas d'un cours au comptant de l'or supérieur à 1 300 \$ l'once.

En 2016, la Société était assujettie à des taux de redevances de 4 % et de 5 % (4 % en 2015), dont le calcul s'est fait en utilisant la valeur au marché de détail des onces d'or vendues au moment de leur livraison. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, des redevances gouvernementales de 12 903 000 \$ (12 046 000 \$ en 2015) ont été payées au gouvernement du Burkina Faso.

Redevances sur les revenus nets d'affinage (« NSR »)

La Société est assujettie à des redevances NSR variant de 1 % à 1,5 % sur différentes propriétés d'exploration. Les redevances NSR n'entreront en vigueur que lorsque la Société entrera en production commerciale.

Éventualités

Le 15 octobre 2015, la Société a reçu une facture à l'égard d'une taxe sur le prélèvement de l'eau de 3 610 000 \$ (2 244 166 000 FCFA). La Société est exonérée de cette taxe en vertu de la convention minière au Burkina Faso, aux termes des clauses de stabilité fiscale. Conséquemment, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2016. La Société défend vigoureusement sa position auprès de l'Agence de l'eau.

Paievements minimums exigibles en vertu de contrats de location

Les paiements minimums futurs à effectuer en vertu de contrats de location sont les suivants :

	Moins d'un an \$	Entre un et cinq ans \$	Total \$
Paievements de location minimums.....	590 000	661 000	1 251 000

26. Informations financières incluses dans le tableau consolidé des flux de trésorerie

a) Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2016	2015
	\$	\$
Clients et autres débiteurs	1 695	4 442
Impôt sur le résultat à recevoir	1 634	10 452
Stocks.....	2 705	5 023
Autres actifs courants	109	(311)
Fournisseurs et charges à payer	4 185	(10 175)
Passifs liés aux régimes d'unités d'actions.....	(607)	(4 888)
Provisions.....	(2 758)	213
Retenues à la source.....	(5 827)	—
Impôt sur le résultat à payer	5 422	—
	6 558	4 756

b) Information supplémentaire sur les éléments hors trésorerie

	2016	2015
	\$	\$
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles attribuée aux frais d'exploration et de développement	5 647	4 355
Effet net de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles attribuée aux stocks.....	896	(1 506)
Nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisations attribuées aux immobilisations corporelles	507	366
Variation des comptes créditeurs liés aux immobilisations corporelles.....	1 910	(2 665)
Amortissement des frais de financement capitalisés	784	981

c) Informations supplémentaires sur les acquisitions d'immobilisations corporelles

	2016	2015
	\$	\$
Acquisitions d'actifs d'exploration et d'évaluation	(29 349)	(20 705)
Acquisitions d'autres immobilisations corporelles	(61 541)	(58 744)
	(90 890)	(79 449)

27. Filiale et transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-dessous présente sommairement les informations financières de la Société relatives à sa filiale SEMAFO Burkina Faso S.A. au Burkina Faso, qui a une participation ne donnant pas le contrôle importante. Les montants fournis pour la filiale sont basés sur ceux qui figurent dans les états financiers consolidés, avant les éliminations intra-groupes.

État de la situation financière résumé de SEMAFO Burkina Faso S.A.

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle	10 %	10 %
Actifs courants.....	186 432	193 203
Passifs courants.....	44 482	37 982
	141 950	155 221
Actifs non courants.....	293 338	308 887
Passifs non courants.....	41 711	38 474
	251 627	270 413
Actifs nets.....	393 577	425 634

État du résultat résumé de SEMAFO Burkina Faso S.A.

	2016 \$	2015 \$
Produits.....	300 483	300 129
Résultat net et résultat global.....	70 478	56 432
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle.....	7 048	5 643
Dividendes payés à la participation ne donnant pas le contrôle	10 359	1 700

Le cumul de la participation ne donnant pas le contrôle dans SEMAFO Burkina Faso S.A. s'établissait à 27 555 000 \$ au 31 décembre 2016 (30 866 000 \$ au 31 décembre 2015).

Flux de trésorerie résumés de SEMAFO Burkina Faso S.A. avant les éliminations intra-groupes

	2016 \$	2015 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	155 108	162 792
Flux de trésorerie liés aux activités de financement.....	(110 670)	(70 112)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.....	(56 336)	(47 503)

28. Transactions entre parties liées

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs, les cadres dirigeants et l'équipe de direction. Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants :

	2016 \$	2015 \$
Avantages du personnel à court terme.....	3 084	3 362
Rémunération fondée sur des actions.....	4 289	3 199
	7 373	6 561

La Société a conclu une entente de prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle avec le président et chef de la direction ainsi qu'avec le chef de la direction financière. Ainsi, s'il avait été mis fin à leur emploi le 31 décembre 2016, le président et chef de la direction aurait reçu environ 2 215 000 \$ (2 122 000 \$ en 2015) et le chef de la direction financière aurait reçu environ 989 000 \$ (915 000 \$ en 2015).

29. Information sectorielle

La Société exerce ses activités d'exploration et d'exploitation au Burkina Faso. Les secteurs opérationnels présentés rendent compte de la structure de gestion de la Société et de la manière dont le principal décideur opérationnel de la Société évalue la performance commerciale. La composition des secteurs à présenter a été modifiée en 2015 pour ajouter un nouveau secteur, « Natougou », qui représente la principale propriété acquise par le biais de l'acquisition d'Orbis. La Société évalue la performance de ses secteurs opérationnels principalement en fonction du résultat opérationnel, comme le montrent les tableaux qui suivent.

	2016			
	Mana, Burkina Faso	Natougou, Burkina Faso	Autres explorations	Corporatif et autres
	\$	\$	\$	\$
Produits – Ventes d'or.....	300 483	—	—	—
Charges d'exploitation minière.....	131 953	—	—	—
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles.....	77 952	—	—	371
Charges administratives	2 843	—	—	11 110
Dépenses relatives à la responsabilité sociale corporative.....	960	—	—	—
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	6 295
Dépréciation d'immobilisations corporelles	—	—	8 913	—
Résultat opérationnel	86 775	—	(8 913)	(17 776)
Immobilisations corporelles	327 408	179 903	27 238	1 688
Total de l'actif	488 397	185 123	28 310	193 446
	2015			
	Mana, Burkina Faso	Natougou, Burkina Faso	Autres explorations	Corporatif et autres
	\$	\$	\$	\$
Produits – Ventes d'or.....	300 129	—	—	—
Charges d'exploitation minière.....	127 618	—	—	—
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles.....	87 092	—	—	597
Charges administratives	2 408	—	—	11 151
Dépenses relatives à la responsabilité sociale corporative.....	857	—	—	—
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	4 340
Résultat opérationnel	82 154	—	—	(16 088)
Immobilisations corporelles	344 113	149 488	33 584	1 902
Total de l'actif	519 490	149 488	34 394	78 141

Les produits de la Société proviennent principalement d'un client majeur. La Société ne dépend pas économiquement d'un nombre limité de clients pour la vente d'or puisque l'or peut être vendu par l'entremise de nombreux négociants sur les marchés des matières premières partout dans le monde.